

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3180 - JEUDI 29 MARS 2018

COUR SUPRÊME

Henri Bouka se fixe
plusieurs priorités

À la faveur de l'audience publique portant sur la prestation de serment des quinze magistrats promus à la haute juridiction du pays, de l'installation du premier président et des six présidents des chambres de cette institution, Henri Bouka a annoncé quinze priorités sur lesquelles il place son mandat à la tête de la Cour suprême, parmi celles-ci : la promotion du mérite, la diligence dans le traitement des dossiers, l'examen minutieux des affaires de propriété et de

délivrance du titre foncier, le délais de détention préventive ainsi que le rétablissement de la discipline hiérarchique.

Dans sa plaidoirie, le représentant des avocats congolais, André François Quenum, a sollicité la modernisation de la justice et une véritable séparation des pouvoirs comme l'avait suggéré Montesquieu.

Page 6



FESTIVAL PANAFRICAIN DE CANNES

Le Congo prend
la présidence du
jury de la 15^e édition

Sept ans après l'actrice franco-congolaise, Laurentine Milebo, qui avait été membre du jury, la cinéaste et réalisatrice congolaise, Claudia Haïdara Yoka, assurera la présidence du Festival international du film panafricain de 2018. Connue pour son festival Tazama et après avoir exposé

sur « L'empouvoirement » des femmes par la culture, lors de la dernière réunion des ministres de la Culture des pays ACP, à Bruxelles, en novembre 2017, Claudia Haïdara Yoka aura, par sa voix, l'opportunité de témoigner de la dynamique des femmes africaines dans le cinéma. Page 16

CROIX-ROUGE CONGOLAISE

Des divergences à l'orée de
l'assemblée générale électorale

L'organisation attendue de l'assemblée générale électorale à la Croix-Rouge congolaise suscite passions et divisions au regard des positions tranchées des uns et des autres.

En effet, si une partie des membres exige la mise en

place d'une commission ad hoc, les dirigeants dont le mandat est arrivé à son terme depuis l'année dernière justifient, quant à eux, le retard observé dans l'organisation de l'élection par le manque de moyens financiers.

Page 5

JUSTICE

Doudou Copa écope de dix mois d'emprisonnement ferme

Initialement condamné à dix mois de prison avec sursis pour « violence conjugale », l'artiste musicien Bienvenu Dominique Elenga alias Doudou Copa n'avait pu répondre à plusieurs convocations de la justice française. À son arrivée à Paris, en dé-



cembre dernier, le parquet a décidé de convertir sa peine à dix mois d'emprisonnement ferme. Page 16

Éditorial
Diaspora

Page 2

ÉDITORIAL

Diaspora

Même si cela ne se voit pas encore de façon claire, la nombreuse et très diverse communauté des Congolais de l'étranger s'organise aujourd'hui afin de venir en aide à la nation qui lui a donné le jour. Constituée de dizaines, voire même de centaines de milliers d'hommes, de femmes vivant sur les cinq continents, elle observe avec attention ce qui se passe sur le continent où nous vivons et plus particulièrement en Afrique centrale. Avec le sentiment très juste que cette partie du monde connaîtra dans les prochaines décennies un essor sans précédent auquel elle aurait tort de ne pas participer d'une manière ou d'une autre.

Alors que, jusqu'à présent, la diaspora avait une vision négative de l'immense Bassin du Congo, elle prend peu à peu conscience que là se joue en réalité la partie, décisive dans tous les domaines, qui verra demain l'Afrique centrale s'imposer comme l'un des principaux acteurs du monde à venir. Et cette découverte l'amène à réfléchir de façon objective au rôle qu'elle pourrait, qu'elle doit jouer dans l'émergence de cette région du continent dont elle est issue ; en témoigne la création ici et là, en France comme ailleurs, d'organisations regroupant les membres de la diaspora dans le but de réfléchir au rôle qu'ils pourraient jouer dans le bond en avant qui se dessine.

Nous l'avons écrit ici même à maintes reprises, le savoir-faire de cette diaspora disséminée à travers le monde est irremplaçable à tous égards. Constituée de médecins, d'enseignants, d'artistes, d'ingénieurs, de techniciens, d'artisans, de commerçants, de banquiers, de fonctionnaires, d'intellectuels de tous calibres, elle constitue pour le Congo un capital unique dont la mobilisation ne peut avoir que des effets positifs. D'où cette évidence selon laquelle tout doit être mis en œuvre désormais afin de permettre aux Congolais de l'étranger de contribuer effectivement et efficacement à l'essor de leur pays.

Il ne nous appartient pas de dire comment l'Etat doit s'y prendre pour concrétiser ce grand dessein, mais il nous revient, en tant qu'observateurs qualifiés de la scène internationale, d'évoquer une fois de plus cette question. S'il est vrai, comme cela se dit ici et là, qu'un remaniement gouvernemental est en préparation, la place de la diaspora dans la gouvernance publique devrait, selon nous, figurer en bonne place dans la quête d'une plus grande efficacité ministérielle.

Les Dépêches de Brazzaville

LUTTE CONTRE LES FRAUDES COMMERCIALES

Les associations des consommateurs invitées à jouer leur rôle



Les officiels lors du lancement de l'atelier (Adiac)

Une forte implication des consommateurs aiderait les pouvoirs publics non seulement à sensibiliser la population, mais également à déceler les produits impropres dans les marchés.

Les produits jugés impropres à la consommation, notamment des aliments, boissons, médicaments..., continuent d'investir les marchés congolais. Les moyens mis en place par les autorités, les saisies et l'incinération des aliments et autres produits impropres ne parviennent pas à dis-

répression des fraudes commerciales, Florian Nicaise M'voulaléa, conduit régulièrement des opérations de saisie au niveau des magasins et marchés de la place. « Nous souhaitons que les associations des consommateurs se mettent en œuvre, que ces acteurs de la société civile nous aident à mettre hors d'état de nuire les commerçants indélicats », a déclaré Florian Nicaise M'voulaléa.

L'un des défis à relever, a-t-il souligné, c'est de parvenir à faire

« Sans un cadre légal spécifique, nos actions sur le terrain ne seront pas efficaces pour arriver au bout des fraudeurs. Il nous faut également mettre en place un conseil national de protection des consommateurs et une autorité nationale de la concurrence »,

suader les commerçants véreux. Un séminaire national sur la promotion de la concurrence et la protection des consommateurs s'est tenu, du 26 au 27 mars à Brazzaville, pour tenter de définir de nouvelles politiques, surtout en matière de lutte contre les fraudes commerciales et la traque des commerçants malhonnêtes. Le directeur de la

promulguer par le gouvernement les deux lois sur la concurrence et la protection des consommateurs. Là encore, l'intervenant revient sur le rôle des associations des consommateurs qui doivent pousser les autorités à publier ces textes.

« Sans un cadre légal spécifique, nos actions sur le terrain ne seront pas efficaces pour ar-

river au bout des fraudeurs. Il nous faut également mettre en place un conseil national de protection des consommateurs et une autorité nationale de la concurrence », a souhaité Florian Nicaise M'voulaléa. Le séminaire national sur la promotion de la concurrence et la protection des consommateurs en République du Congo a été initié par le ministère du Commerce, des approvisionnements et de la consommation, en partenariat avec la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced), la Commission Cémac (Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale), sur un financement de l'Union européenne. Les résolutions de cet atelier permettraient de mettre en exergue, selon le délégué de la Cnuced, Yves Kenfack, le rôle des politiques de la concurrence et de la protection des consommateurs pour une croissance et un développement de l'économie congolaise. Les participants ont examiné les différentes options en vue de faciliter la mise en œuvre de ces nouvelles politiques.

Fiacre Kombo

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC) Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse Secrétiariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama Assistante : Leslie Kanga Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina, Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya ÉDITION DU SAMEDI : Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara Commercial : Mélaïne Eta Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault Chef d'agence : Nana Londole Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-Coordonnateur : Alain Diao Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi Sports : Martin Enyimo Relations publiques : Adrienne Londole Service commercial : Stella Bope Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga Distribution et vente : Jean Lesly Goga Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service) Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle Adjoint à la direction : Christian Balende Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault Secrétiariat : Armelle Mounzeo Chef de service : Abira Kiobi Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Adrienne Londole Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole. Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbélé Ngon

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général:Rachyd Badila Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi Chefde section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué Assistante : Dina Dorcas Tsoumou Directeur adjoint : Guillaume Pigasse Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi Gestion des stocks : Elvy Bombete Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi. Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale www.lesdepechesdebrazzaville.com Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo / Tél. : (+242) 05 532.01.09 Président : Jean-Paul Pigasse Directrice générale : Bénédicte de Capèle Secrétaire général : Ange Pongault

NUMÉRIQUE

La cybercriminalité, une menace pour les usagers

L'ampleur de la menace a fait l'objet, le 27 mars à Brazzaville, d'une conférence organisée par le Conseil d'audit Ernst & Young.

Tenue sur le thème «Cyber sécurité: menaces, risques et solutions», la conférence animée par le Conseil d'audit Ernst & Young, sous le label EY Advisorsry, avait pour objectif de sensibiliser les usagers des nouvelles technologies de l'information et de la communication aux méfaits de la cybercriminalité, en mettant à leur disposition le savoir-faire et les solutions développées au sein des laboratoires de recherche et de développement de leur firme. Il s'agissait aussi de fournir une plate-forme d'échange et networking entre les acteurs clés impliqués et les experts de leur réseau ainsi que bien d'autres.

Le partenaire d'Advisorsry, Arsène-Didace Ossibi, a relevé, dans sa communication, la différence entre la cybersécurité et cybercriminalité. La cybersécurité, a-t-il expliqué, est l'arsenal juridique contre les attaques des arnaques sur le matériel informatique, tandis que la cybercriminalité est l'ensemble des infractions utilisées pour les technologies de l'information. La cybercriminalité, a-t-il pour-

sont en constante augmentation. Au niveau international, par exemple, le coût est estimé

veloppées par EY Advisorsry. Parmi celles-ci, figurent la sensibilisation à la mise en œuvre

règlementation». A l'occasion, un extrait vidéo sur la cybercriminalité a été projeté.

Notons que cette conférence a été patronée par le ministre de la Communication et des médias, Thierry Lézin MOUNGALLA. Dans son allocution pour la circonstance, il a indiqué que la cybercriminalité reste une déviance. A cet effet, les pouvoirs publics doivent se doter d'une souveraineté tant juridique que technologique, assistés des experts et professionnels pour s'assurer de l'usage de l'outil numérique.

Pour le ministre, le numérique ne doit pas être une source de criminalité ou de violation de droits fondamentaux. « *Le gouvernement de la République s'engage à apporter une attention particulière à la mise en place de la législation instructive de lutte contre la cybercriminalité, sur la base d'un standard de sécurité optimal au Congo et de mise en place de conditions juridiques optimales des protections de données à caractère performant* », a déclaré le ministre de la Communication et des médias.

Lydie Gisèle Oko



Les participants à la conférence (Adiac)

suivi, est une question d'actualité, parce que les usagers vivent dans un monde de globalisation et elle fait désormais la préoccupation majeure des organisations. La cybercriminalité attaque les industries, les chaînes de production, des hôpitaux, des gouvernements et exige actuellement des réflexions à la hauteur des dommages qu'elle peut engendrer, a-t-il dit.

Selon l'orateur, les coûts liés aux attaques des cybercriminels

à plus de 608 milliards de dollars par an, et en Afrique, il est à plus de trois milliards de dollars. En 2013, en Côte d'Ivoire, la cybercriminalité a coûté vingt-six milliards de francs CFA et, au Sénégal, plus de quinze milliards, a fait savoir Arsène-Didace Ossibi. En ce qui concerne le Congo, il a souhaité que l'Etat offre un cadre juridique de protection contre cette menace.

Il a, par ailleurs, souligné les stratégies de protection dé-

opérationnelle et de pilotage des programmes adaptés et de formation; la mise en place des outils concrets dédiés à la cyberdéfense; la prise en charge de la surveillance ainsi que la détection et la mise en place de la sécurité d'incidence.

Des panels sur différents thèmes ont été également organisés au cours de cette conférence. Il a été question, entre autres, de «L'état de l'art de la cybersécurité» et «La cybersécurité et la

TRACASSERIES SUR LA NATIONALE 1:

Charles Richard Mondjo édifie le Sénat

Répondant à la préoccupation du sénateur Kaya Magane, le 23 mars, sur les tracasseries dont sont l'objet les usagers de la route nationale 1 de la part de la Force publique, le ministre de la Défense nationale a déclaré que cela s'explique simplement par un « *manquement à la déontologie et à l'éthique militaires mais que les règles de discipline sont toutefois rappelées dans toutes les unités et l'observation de celles-ci est passible de sanctions.* »

« *Des mesures disciplinaires sont toutefois prises à l'endroit des indisciplinés* », a ajouté Charles Richard Mondjo, indiquant que la Force publique s'emploie à accompagner la Commission ad hoc mixte paritaire pour un retour de la paix dans le département du Pool. Les dispositions y relatives, a-t-il annoncé, sont en cours parmi lesquelles, la sensibilisation de la population à ne plus donner de l'argent aux éléments placés à chaque barrière ainsi que les contrôles qui vont être lancés à tous les niveaux.

Le ministre Charles Richard Mondjo a rappelé que les usagers de la route, de leur côté, doivent être en règle pour ne pas être à la merci des éléments indisciplinés de la Force publique.

Jean Jacques Koubemba

Le Congo présente en Belgique ses opportunités d'investissements

Le ministre des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique, Léon Juste Ibombo, a appelé, le 28 mars à Genval, les investisseurs à saisir les opportunités d'affaires dans ce secteur en pleine croissance et ouvert aux partenariats public-privé.

L'appel a été lancé lors d'un discours de présentation des opportunités d'investissements en République du Congo, pays à l'honneur de la cinquième édition du Forum économique B2B-ABBW Afrique-Europe qui s'achève le 29 mars à Genval, en Belgique.

« *Le gouvernement du Congo a amplifié un modèle économique de développement économique de base sur l'ouverture des capitaux à travers des réformes structurelles conduisant à la conclusion des partenariats public-privé (PPP)* », a annoncé le ministre Léon Juste Ibombo à la tribune du forum.

Saluant l'honneur fait à son pays, le ministre a estimé que ce forum est une occasion de former une communauté des affaires et créer une plate-forme d'échange avec des investisseurs dans le secteur des postes, des télécommunications et de l'économie numérique.

« *Il nous appartient donc de donner la priorité à une diplomatie économique audacieuse, capable de mobiliser les énergies pour développer des partenariats, conquérir de nouvelles positions et intensifier les échanges extérieurs* », a-t-il souligné.

Pour illustrer ces opportunités, Léon Juste Ibombo a évoqué la mise en place d'une stratégie nationale de développement de l'économie numérique, assortie d'un plan d'actions 2018-2022, répondant ainsi aux recommandations internationales. Une stratégie qui a pour objectif de faire du numérique un levier majeur pour la compétitivité des entreprises, l'attractivité du Congo en matière d'investissements directs et la diversification de l'économie, avec trois piliers : e-citoyen, e-gouver-

nement et e-business.



Léon Juste Ibombo (Adiac)

Une vingtaine de projets retenus dans le cadre de ce plan a été dévoilée. Ces projets, selon Léon Juste Ibombo, rentrent dans le cadre des partenariats public-privé pour la période 2018-2022. Il a cité la mise en place d'un incubateur et d'une technopole, d'un fonds de développement de l'économie numérique pour le financement des startups et des projets innovants. Le projet de l'alphabétisation numérique qui vise l'introduction du numérique dans les curricula de formation, du primaire au supérieur, a été également rappelé.

L'ouverture du capital de Congo Télécom évoquée au forum

Situant le Congo dans son programme d'implémentation du haut débit, Léon Juste Ibombo a informé l'auditoire de trois projets d'envergure, en l'occurrence le West Africa Câble System (Wacs) qui relie le Congo à l'international par le câble sous-marin, suivi du déploiement de 504 km de fibre optique

terrestre entre Pointe-Noire-Mbinda frontière du Gabon, grâce au projet Central African Backbone cofinancé par la Banque mondiale. Enfin, le projet de couverture nationale en télécommunications avec plus de 3000 km de fibre optique déployée pour mailler l'ensemble du territoire en réseau très haut débit. C'est dans ce contexte, selon le ministre, qu'intervient la réforme de l'opérateur historique Congo Télécom, « *en lui donnant un nouveau statut qui lui permettra de relever le défi d'être le principal levier grâce auquel l'Etat pourra impulser et accompagner la modernisation du secteur et favoriser l'implémentation d'une véritable économie numérique* ».

Mais des préalables liés à cette restructuration doivent être levés. Il s'agit d'un audit organisationnel, technique, financier et patrimonial. D'ores et déjà, souligne-t-il, l'obtention de la licence 4G par Congo Télécom, propriétaire des boucles métropolitaines en fibre optique, sera la conséquence de la migration de la technologie cellulaire actuelle CDMA vers la 4^e et la 5^e générations de la technologie mobile LTE4G avec un débit plus élevé.

« *Voici une fois de plus une opportunité d'affaires axée sur l'ouverture du capital afin de rendre Congo Télécom fort et dynamique sur le marché national et international des télécommunications* », a affirmé Léon Juste Ibombo.

« *Le Congo c'est un environnement sécuritaire rassurant, c'est un environnement des affaires sécurisé avec un code des investissements des plus attractifs, une fiscalité adaptée et compétitive. C'est aussi des ressources naturelles disponibles, abondantes et de qualité, des infrastructures de communication et un réseau routier important et en constant développement* », a rappelé le ministre.

Quentin Loubou

Mise au point

La Société civile immobilière de gestion (SCIG) dément l'article paru dans Les Dépêches de Brazzaville du 28 février 2018 intitulé « Tour Nabemba – Le personnel technique en grève, des ascenseurs en panne ».

Dans cet article vous faites état de la vétusté du bâtiment lui-même construit en 1986 ainsi que tous les équipements s'y trouvant et datant de la même période. Pour votre gouverne, la SCIG est exclusivement garante de la maintenance des équipements de la Tour Nabemba et non d'un quelconque processus d'achat ou de remplacement de matériels. Le prétendu responsable du personnel, Moussoki Nganga Wolfram, que vous avez interviewé et qui a parlé au nom de la société SCIG, relève d'une fausse information et ses déclarations de contre-vérités. Vous avez également laissé entendre dans votre article que « L'Etat ne doit pas à l'entreprise. Nous ne comprenons pas pourquoi les travailleurs ne sont pas payés pendant cinq mois et pourquoi les allocations sociales ne sont pas versées à la Caisse natio-

nale de sécurité sociale ». En vérité, entre 2004 et mars 2018, l'Etat congolais doit à la SCIG la somme de 2,5 milliards de FCFA et la SCIG quant à elle doit à la CNSS 200 millions de FCFA et cinq mois cumulés de salaires à ses employés. Nous espérons tous que l'Etat s'acquittera de cette dette pour nous permettre de faire face à toutes nos charges. Une fois de plus, nous regrettons votre démarche basée sur la diffusion d'informations non vérifiées pouvant porter atteinte à notre image. Ainsi, votre article aura été repris par plusieurs autres organes en ligne, sans qu'aucun d'entre vous n'ait jugé nécessaire de se rapprocher de la direction de la SCIG afin de vérifier ces informations. Une telle légèreté est regrettable tout en étant contraire aux règles usuelles de déontologie journalistique. Nous vous invitons prochainement à interpellé directement la direction de la SCIG qui peut communiquer sur ces sujets. Nous espérons vivement que notre message sera entendu et que la confusion se dissipera rapidement.

La direction
Société civile immobilière de gestion (SCIG)

Note : Nous avons accepté de diffuser ce « démenti » en intégralité dans nos colonnes, malgré son caractère extrêmement désobligeant. En rapportant les faits tels qu'ils se présentent, nous n'avions l'intention de nous en prendre à qui que ce soit, car ce n'est pas cela notre métier. D'autres peuvent évidemment se donner l'étoffe de nous l'apprendre davantage. Ci-dessous, l'article incriminé.

TOUR NABEMBA

Le personnel technique en grève, des ascenseurs en panne...

Les agents de la société SCIG, en charge de la maintenance et de l'entretien de la tour, réclament le versement de cinq mois d'arriérés de salaire et plusieurs années de cotisations sociales. Il est difficile, depuis le matin du 27 février, d'accéder aux trente étages de l'immeuble à cause de la panne d'ascenseurs.

Les grévistes et les dirigeants de la Société civile immobilière de gestion (SCIG) ont déjà entamé des discussions mais qui n'ont pour l'heure donné des signaux positifs. Inquiets, quelque cent agents de l'équipe technique, de l'entretien et de sécurité s'interrogent sur leurs sorts et l'inaction des responsables de la SCIG. « L'Etat ne doit pas à l'entreprise, nous ne comprenons pas pourquoi les travailleurs ne sont pas payés pendant ces mois, et pourquoi les allocations sociales ne sont pas versées à la Caisse nationale de sécurité sociale », s'est alarmé l'un des responsables du personnel, Wolfram Moussoki Nganga, pointant du doigt la mauvaise gestion de la part de leurs responsables. Une situation sociale qui s'ajoute aux mauvaises conditions de travail que vivent les occupants de la tour. Puisque le mardi matin les trois des quatre ascenseurs de la tour ont lâché, au grand dam des travailleurs privés, responsables

des départements ministériels et visiteurs, ne sachant comment accéder aux bureaux. Construite depuis 1986 au centre-ville de Brazzaville, la Tour Nabemba n'a subi des travaux d'entretien sérieux ; presque tous les équipements sont vétustes. Bientôt deux ans, a confié Wolfram Moussoki Nganga, le système de climatisation ne fonctionne plus bien, le groupe électrogène est en ce moment en panne sèche, d'autres installations nécessaires sont également délabrées. « L'état de la vétusté des équipements de la Tour Nabemba, notamment des ascenseurs et de la climatisation, nécessite un remplacement complet. Car, les installations du froid ne marchent qu'à dix pourcent et les ascenseurs tombent en panne chaque semaine, obligeant les techniciens d'intervenir à chaque instant », a fait savoir Moussoki Nganga, avant de lancer un cri d'alarme à l'endroit du Premier ministre pour une solution rapide. Plus qu'un patrimoine de l'Etat, l'immeuble de bureaux d'environ 106 mètres de hauteur est la vitrine de Brazzaville. C'est l'un des rares gratte-ciel du monde de forme hyperboloïde. La Tour Nabemba abrite plusieurs sièges sociaux et près d'une dizaine de départements ministériels, dont ceux de la Construction, des Zones économiques spéciales et du Plan.

Les Dépêches de Brazzaville



APPEL A CANDIDATURE

Le Parc National d'Odzala-Kokoua a l'honneur d'annoncer le recrutement d'un comptable.

- Lieu d'affection : Quartier General du Parc National d'Ozala-Kokoua à Mbomo
- Responsabilités
- Le comptable assure la tenue de la comptabilité quotidienne du Parc. Il encadre une équipe de 3 caissiers.
- S'assurer que les journaux de caisses des caissiers sont corrects (encodage, montant, contrôle des soldes...)
 - S'assurer de la qualité et de l'exhaustivité de la documentation supportant les écritures.
 - Faire les réconciliations de fin de mois.
 - Etablir les journaux de saisies des autres opérations
 - Consolider les journaux dans le logiciel de comptabilité.

Formation requise ou souhaitée :

- Expérience d'au moins 3 ans dans un cabinet d'audit ou de comptabilité reconnu
- Connaissances de l'outil informatique (Word, Excel, Outlook)
- Maitrise d'un logiciel de comptabilité (Sage Pastel de préférence)
- Être rigoureux dans l'application des procédures et dans ses comptes
- Maitrise de la langue française

Dossiers de candidatures :

- Lettre de motivation ;
- CV détaillé ;

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés à l'adresse e-mail pierre-etien-nem@africanparks.org, en indiquant la référence « 2018 /ADMIN » en sujet de l'email ou déposé au bureau de la fondation.

La date limite de dépôt de candidature est fixée au 15 avril 2018.

VISITEZ

LE MUSEE-GALERIE
DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI
à VENDREDI (9h-17h)
et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES PEINTURES
CÉRAMIQUES MUSIQUE

Musée
du Bassin du Congo

galerie CONGO
ARTS ET EXPRESSIONS

L'ART DANS TOUTES SES EXPRESSIONS

de la Tradition
à la Modernité

Siège social : 84 bd Denis-Sassou-N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo.

CROIX-ROUGE CONGOLAISE

Des tensions montent à l’orée de l’assemblée générale électorale

Si des mécontents demandent la mise en place d’une commission ad hoc, les dirigeants actuels rassurent de la tenue des élections dès que les moyens financiers seront disponibles.

Les mandats des instances dirigeantes et intermédiaires de la Croix-Rouge congolaise (CRC) sont arrivés à terme depuis la fin de l’année dernière. En effet, selon des textes en vigueur, ces mandats à la tête des quartiers sont de deux ans ; des arrondissements, trois ans ; des départements, quatre ans et de la nation, cinq ans. Par manque de moyens financiers, des assemblées ne sont toujours pas organisées à tous les niveaux. Dès qu’elles seront organisées, ces rencontres permettront, en outre, la présentation des rap-

ports d’activités et financiers des équipes dirigeantes. « Tous les documents sont prêts, il y a eu un petit retard mais l’assemblée générale électorale va se tenir », nous a rapporté une source proche du conseil de direction de Brazzaville, estimant

qu’il n’y avait aucun problème actuellement. Du côté d’une frange des volontaires, secouristes et cadres de la CRC, en majorité suspendus par les actuels dirigeants, l’on crie au scandale, ponctué par une mauvaise gestion, des détournements des fonds alloués et de matériel destiné à la structure. Se présentant comme des réformistes, ils demandent au président de la République, premier secouriste du Congo, de sauver cette institution et de les aider dans les audits. « Nous sollicitons une commission ad



hoc avant d’aller à l’assemblée générale électorale. Le mandat de l’actuel président et son équipe a été marqué par des sanctions à l’égard des volontaires, secouristes et cadres qui luttent pour la réforme, la bonne gouvernance et les au-

diés de la CRC », dénoncent-ils. Criant « trop c’est trop », les mécontents lancent, par ailleurs, un cri de sauvetage au gouvernement, notamment aux ministres en charge de l’Action humanitaire et de la Santé ainsi qu’au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour que la CRC ne puisse pas, disent-ils, mourir à cause des mauvaises pratiques. Les actuels dirigeants voient der-

rière cette marge de manœuvre, le vice-président de la CRC suspendu par le Conseil de direction présidé par Christian Sédar Ndinga pour « malversation ». Ce dernier serait également sur la liste des suspendus au niveau départemental. « Ils jouent à la politique de la terre brûlante pour que nous soyons tous perdants. Dans leur tract de juillet 2017, ils demandent aux partenaires, la fédération et le CICR, de ne pas financer l’assemblée générale. S’ils sont réellement volontaires de la CRC, pourquoi ne pas favoriser la tenue de cette rencontre pour poser leurs doléances ? », s’est interrogé un responsable du conseil départemental de Brazzaville. D’après ce responsable, l’ancien secrétaire général de la Croix-Rouge de Brazzaville, qui a rejoint le groupe, ne faisait pas partie des personnes suspendues en session extraordinaire du conseil départemental. « Ils veulent revenir aux affaires, malheureusement ils ne sont plus dans les structures intermédiaires. C’est de la médisance et de la haine. Le Conseil national de gouvernance va se tenir, tout est fin prêt, nous attendons le signal de démarrage », a-t-il assuré, rejetant en bloc tous les griefs portés contre eux. « Les montants de fonctionnement évoqués sont multipliés par trois. Ils varient d’année en année », s’est-il justifié, suite aux accusations portant sur le détournement de 159 millions FCFA de subvention allouée par le gouvernement.

Parfait Wilfried Douniama

N° Avis : AMI N° 11/PSTAT MANIFESTATIONS D’INTERET/PRISP/DMI/C/18-PPA IDA V0780-CG
« RECRUTEMENT D’UN CONSULTANT INTERNATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT
D’UN PLAN DE FORMATION POUR L’INSPECTION GENERALE DES FINANCES »

1-Le Gouvernement de la République du Congo a reçu une avance sur le crédit de l’Association internationale de développement (IDA) pour la préparation du « Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP) », et a l’intention d’utiliser une partie du montant de cet crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat : « du consultant international pour le développement d’un plan de formation pour l’Inspection Générale des Finances ».

2-L’objectif global de la mission du consultant consiste à proposer, sur la base du plan de formation existant, des profils de chaque poste et des nouveautés dans le secteur des finances publiques, des programmes de formation adaptés à la spécificité des missions de l’Inspection Générale des Finances..

Les objectifs spécifiques sont :

- Revisiter le plan de formation existant et l’arrimer aux standards actuels ;
 - Identifier et analyser les besoins de formation conformément aux postes prévus dans le cadre organique de l’Inspection Générale des Finances ;
 - Identifier les écoles nationales, sous régionales ou internationales pouvant contribuer au renforcement des capacités des cadres de l’IGF ;
 - Elaborer un plan de formation cohérent afin de renforcer l’opérationnalité et l’efficacité des agents en charge de chaque poste ;
 - Elaborer un plan d’actions relatif au plan de formation élaboré (description des actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux différents domaines et thèmes de formation identifiés, etc.) ;
 - Evaluer les budgets nécessaires à mettre en œuvre le plan d’action ;
 - Proposer un chronogramme de mise en œuvre du plan d’action.
- 3-L’Unité de coordination du Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT) en sa qualité d’Agent Fiduciaire actuel du PRISP, invite les candidat(e)s à fournir en français un dossier de candidature comprenant, un CV détaillé à jour indiquant les missions similaires exécutées et une lettre de motivation.

4-Le Profil du consultant:

Les qualifications du consultant devront répondre aux spécifications ci-après :

- Avoir un diplôme universitaire supérieur (BAC +5 minimum) en économie, gestion financière, audit, finance publique ou tout domaine équivalent ;
- Avoir au moins 10 ans d’expérience générale dans la gestion financière ;
- Avoir au minimum 5 ans d’expérience dans l’évaluation des compétences d’une institution chargée d’une mission de contrôle, de vérification financière, d’optimisation des ressources en conformité avec les normes de vérification et dans l’élaboration de plans de renforcement des capacités / plans de formation (identification et analyse des besoins de formation, bilan de compétences, programme d’actions de formation) ;
- Avoir au minimum 5 ans d’expérience en matière d’appui institutionnel, renforcement des capacités et assistance et ingénierie de formation ;
- Avoir une expérience des réformes liées aux finances publiques en Afrique sub-saharienne ;
- Avoir une bonne connaissance des institutions de contrôle des finances publiques en Afrique subsaharienne ;
- Maîtrise de l’outil informatique : Word, Excel, PowerPoint, Access, Internet ;
- Bonne capacité d’analyse, de communication écrite et orale, esprit critique, rigueur ;
- Capacité à travailler dans un milieu international et multiculturel

5-La mission est prévue sur une durée de six semaines, hors la durée de validation des livrables.

6-Les dossiers de candidature doivent être déposées à l’adresse ci-dessous au plus tard le 11 avril 2018 à 16h00 et porter clairement la mention (consultant international pour le développement d’un plan de formation pour l’Inspection Générale des Finances)

Bureau Passation de Marchés

A l’attention du Coordonnateur du
PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES
UNITE DE COORDINATION DU PROJET, À BRAZZAVILLE, DERRIÈRE L’AMBASSADE DES ETATS UNIS D’AMÉRIQUE AU CONGO, BLOC 1, PARCELLE 70/59 BIS, ARRONDISSEMENT 2 BACONGO
Tél : +242 22 613 31 08: pstatcongo@gmail.com / prispcongo@gmail.com

COUR SUPRÊME

Les nouveaux membres prêtent serment

Les quinze promus à la haute juridiction du pays ont prêté serment, le 28 mars, au Palais de justice de Brazzaville, en présence des autorités politico-administratives.

Au cours de l'audience solennelle présidée par le premier président de la Cour suprême, Henri Bouka, le procureur général près cette Cour, Gilbert Mouyabi, a exhorté ses collègues à respecter les prescriptions du serment et à cultiver, en même temps, l'esprit de collaboration avec les confrères dans le but, a-t-il insisté, de rendre plus vivant l'appareil judiciaire congolais. Poursuivant ses réquisitions, il a également invité le président de la Cour suprême à créer des conditions pour que s'instaure, entre la présidence et le parquet général, une complicité dans le travail au profit de cette haute juridiction. Au premier président de la Cour suprême ainsi qu'aux six présidents des chambres qui ont été également installés dans leurs fonctions au même moment, il leur a demandé d'entretenir des relations saines avec la hiérarchie et les autres collabora-



Les promus lors de la prestation de serment (Adiac)

teurs, en se fondant sur la rigueur dans le travail et l'observation, en toute circonstance, de la déontologie et de l'éthique du métier. Prenant la parole au nom de l'Ordre national des avocats du Congo, André François Quenun a adressé ses félicitations aux nouveaux promus. Il leur a garanti la franche collaboration

des avocats, pourvu que, a-t-il renchéri, chaque corps de métier joue sa partition dans le respect de la règle de droit. Par ailleurs, cette cérémonie a permis à André François Quenun de faire l'état des lieux de la justice au Congo, en particulier, et en Afrique, en général. Le constat général, a-t-il indiqué, n'est pas

si élogieux. De ce fait, il a plaidé pour une véritable séparation des pouvoirs comme l'avait suggéré, à son temps, Montesquieu. Le représentant des avocats congolais a sollicité des pouvoirs publics la modernisation de la justice et la formation adéquate des magistrats.

Henri Bouka se fixe des défis...
Le premier président de la Cour suprême a annoncé près d'une quinzaine de priorités sur lesquelles il placera son action durant son mandat. Parmi celles-ci, le mérite; la diligence dans le traitement des dossiers; l'examen minutieux des affaires de propriété et l'octroi des titres fonciers; le rétablissement de la discipline hiérarchique; la meilleure circulation de l'information au sein de l'appareil judiciaire; le rétablissement de l'ordre au sein des tribunaux ainsi que le respect des délais de détention préventive. Henri Bouka a affirmé, à l'occasion, qu'il s'est déjà mis au travail pour la traduction dans les faits des priorités sus mentionnées. En outre, il a appelé les nouveaux promus à inscrire leurs actions dans sa nouvelle vision pour que l'appareil judiciaire redémarre sur de nouvelles bases. Le nouveau président de la Cour suprême a pris acte des réquisitions du procureur général, du serment des promus et de la plaidoirie du représentant des avocats congolais.

Roger Ngombé

AGRICULTURE

La Côte d'Ivoire et le Ghana s'accordent sur les prix du cacao

Les deux pays ont signé, le 28 mars à Abidjan, un accord destiné à améliorer le prix d'achat de la fève au producteur et lutter contre la contrebande.

Abidjan et Accra « s'engagent à harmoniser leur politique de commercialisation du cacao » et « conviennent d'annoncer chaque année de manière concomitante le prix au producteur », selon l'accord signé entre eux. « Chacun va annoncer son prix... Mais nous allons essayer de rapprocher les prix. Les deux pays n'ont pas les mêmes systèmes de fixation des prix », a expliqué à l'AFP Yves Koné, président du Conseil du café-cacao, l'organe de régulation de la filière en Côte d'Ivoire. La différence de prix payé aux producteurs des deux côtés de la frontière des deux voisins suscite la contrebande, source de tensions entre eux. Le cacao est à nouveau à la hausse après s'être écroulé en 2017. L'accord entre les deux pays doit aussi permettre de limiter et amortir les fluctuations de prix et lutter contre la spéculation. La Côte d'Ivoire

et le Ghana, les deux premiers producteurs mondiaux de cacao, vont ainsi « se concerter régulièrement sur la gestion de leur filière cacao ». Le texte a été signé en marge d'une réunion de l'Africa CEO-Forum, réunissant des chefs d'entreprises, qui s'est achevée le 27 mars à Abidjan, la capitale économique ivoirienne. Le Ghana et la Côte d'Ivoire, voisins et « jumeaux » par la géographie, le peuplement et l'agriculture, représentent plus de plus de 60% de la production mondiale de cacao. La Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial de cacao avec environ deux millions de tonnes par an, dont elle ne transforme que moins de cinq cents tonnes. « Nous travaillons en relation avec le Ghana, mais également avec la Banque africaine de développement et la Banque mondiale pour trouver un moyen de stockage pour une meilleure maîtrise de l'offre du cacao sur le marché mondial », avait déclaré, mi-novembre, le président ivoirien, Alassane Ouattara.

AFP

TIC DANS L'ÉDUCATION

L'Unesco promeut des compétences pour un monde connecté

L'édition 2018 de la semaine de l'apprentissage mobile, qui se veut une conférence phare de l'agence onusienne en la matière, se tiendra le 30 mars à Paris.

La rencontre se tiendra sur le thème «Compétences pour un monde connecté ». Selon un communiqué de presse de l'Unesco, les participants à ce séminaire-atelier, organisé en partenariat avec l'Union internationale des télécommunications, échangeront leurs connaissances sur des sujets spécifiques. Il s'agit notamment des moyens par lesquels les gouvernements et autres parties prenantes peuvent définir et atteindre les objectifs liés aux compétences, spécifiés par les Objectifs de développement durable. Ainsi, la conférence présentera quatre sous-évé-

nements et promouvra les actions visant, entre autres, à définir et intégrer les compétences numériques dans l'éducation ; innover dans l'offre de compétences pour les emplois dans l'économie numérique. Ces actions voudraient également réduire les inégalités et les disparités de genre face aux compétences numériques, à cartographier et anticiper les besoins en compétences numériques. « Elle offrira une plate-forme pour partager des pratiques exemplaires en matière d'apprentissage mobile, en mettant l'accent sur les approches pédagogiques «non numériques» et les applications d'apprentissage mobile, afin de réduire les inégalités et rapprocher les systèmes formels et non formels », souligne le communiqué.

Parfait Wilfried Douniama

PRÉSIDENTIELLE EN EGYPTÉ

Réélection assurée pour Abdel Fatah al-Sissi

Quelque 60 millions d'électeurs, sur près de cent millions d'habitants que compte le pays, le plus peuplé du monde arabe, ont voté dès le 26 mars, pour élire leur président, un scrutin qui s'étendra sur trois jours.

Le chef de l'Etat sortant, Abdel Fatah al-Sissi, est assuré de son triomphe devant son unique adversaire, Moussa Moustafa Moussa, un candidat qui se dit être présenté pour éviter au président de se retrouver seul en lice. Devant l'absence de compétition réelle, les observateurs estiment que l'unique enjeu de l'élection réside dans le taux de participation. Cela dit, parce qu'à la dernière présidentielle, ce taux n'avait atteint que 37% après deux jours, incitant les autorités à prolonger de 24 h, pour atteindre 47,5%. Cette fois, le porte-parole de l'Autorité nationale des élections, Mahmoud el-Chérif, estime que la situation va changer, puisqu'il a, lors d'une conférence de presse, évoqué la « forte participation » au Caire, à Guizeh, à Alexandrie (nord) et à Assouan (sud) ou encore dans le nord du Sinaï. Pour assurer la bonne tenue de l'élection, dont les résultats officiels seront proclamés le 2 avril, des mesures de sécurité ont été renforcées à travers le pays, confronté à des attaques djihadistes, depuis 2013, et où le groupe Etat islamique a promis de s'en prendre à des lieux liés aux élections. L'adversaire du président sortant s'était déclaré candidat à la dernière minute, notamment après que tous les autres candidats potentiels avaient été écartés ou retirés, en se défendant d'être une « marionnette ». S'expliquant sur l'absence de concurrents sérieux, Abdel Fatah al-Sissi a dit que cela n'était nullement pas de son fait. « J'aurais aimé que soient présents un, deux, trois ou dix des meilleurs candi-

dates », a-t-il déclaré, la semaine dernière, dans un entretien télévisé. En 2014, Abdel Fatah al-Sissi avait fait face à un seul adversaire : Hamdeen Sabahi, figure connue de la gauche. Il l'avait emporté par 96,9% des voix. Pour le scrutin en cours, les experts avancent que le candidat Moussa Moustafa Moussa, chef du minuscule parti libéral Al-Ghad, a peu de chances de récolter un nombre significatif de voix. Parmi les points qui président à la réélection du président sortant, il faut citer le fait que nombre d'Egyptiens qui le soutiennent estiment qu'il est l'artisan du retour au calme dans le pays, après le chaos ayant suivi la révolution de 2011 et la chute de Hosni Moubarak. Dès le début de son premier mandat, Abdel Fatah al-Sissi - cinquième président égyptien issu des rangs de l'armée depuis la chute de la monarchie en 1952 -, avait promis de ramener la stabilité, y compris l'économie. Au plan sécuritaire, l'Egypte a été frappé par de nombreux attentats terroristes depuis 2013, après la destitution par l'armée, alors aux mains d'Abdel Fatah al-Sissi, de l'islamiste Mohamed Morsi, premier président égyptien élu démocratiquement, mais vite devenu impopulaire. Pour tenter de ramener la paix sur le territoire national, une vaste opération militaire a été lancée en février, notamment dans le nord du Sinaï, où sévit une branche locale de l'organisation Etat islamique. Cette opération s'est soldée par morts de plus d'une centaine de djihadistes et d'au moins vingt militaires, selon des chiffres officiels.

Nestor N'Gampoula

RÉFORMES INSTITUTIONNELLES

Le Tchad favorable au « régime présidentiel »

Le pays a opté, au cours d'un forum sur les réformes institutionnelles rassemblant les forces politiques, religieuses et sociales, boycotté par l'opposition, pour un régime présidentiel intégral au lieu du régime semi-présidentiel actuellement en vigueur.

Le passage au régime présidentiel prévoit une révision de la durée du mandat du président qui passe de cinq à six ans, renouvelable une fois. Le mandat des députés passe, lui, de quatre à cinq ans, renouvelable une fois. Des législatives repoussées depuis 2015 ont été promises pour cette année en cours par le président Idriss Déby Itno. Dans ses conclusions, le forum préconise également un renforcement de la place des femmes dans la vie

politique, pour « passer progressivement du principe actuel de quota à une parité intégrale », a déclaré, le 27 mars, le président Déby dans son discours de clôture. Selon le document final du forum, la journée de la femme du 8 mars sera désormais chômée et payée. Les projets de fédéralisation de l'Etat ont été abandonnés au profit d'un « Etat unitaire », mais « fortement décentralisé ». En lieu et place d'un Sénat, un Haut conseil des collectivités territoriales décentralisées sera créé. Il sera composé de membres nommés et élus. Le Tchad sera désormais découpé en dix-sept « provinces », contre vingt-trois « régions » auparavant. Dans un souci d'économie, la Cour des comptes, le Conseil constitutionnel et la Haute cour de justice deviennent des chambres de la Cour suprême.



Le président Idriss Déby Itno (DR)

La mise en place définitive d'une 4^e République au Tchad suppose une nouvelle Constitution qui sera soumise à référendum. « Le socle de la nouvelle République a été posé », s'est réjoui Idriss Déby Itno.

Josiane Mambou Loukoula

EGYPTE

L'ancien président détenu dans des conditions préoccupantes

L'ex-chef de l'Etat, Mohamed Morsi, est emprisonné dans des conditions qui ne répondent pas aux normes internationales et qui pourraient conduire à sa mort prématurée, affirme un rapport publié mercredi par une commission britannique indépendante.

Depuis sa destitution par l'armée dirigée alors par Abdel Fattah al-Sissi, élu ensuite président, Mohammed Morsi, 66 ans, a été condamné à un total de quarante-cinq ans de prison dans deux affaires - incitation à la violence contre des manifestants fin 2012 et espionnage au profit du Qatar. Il est aujourd'hui maintenu à l'isolement vingt-trois heures par jour dans des conditions de détention qui pourraient relever de la torture ou du traitement cruel, inhumain ou dégradant, affirme un rapport d'une commission britannique indépendante char-

gée d'enquêter sur son sort. « Nos conclusions sont catégoriques », a affirmé le député Crispin Blunt, président de cette commission, en présentant ce rapport au parlement britannique. « Sur son état de santé, le refus d'un traitement médical de base auquel il a droit pourrait entraîner sa mort prématurée », a-t-il ajouté, alors que l'ancien président Morsi a des antécédents de diabète et d'insuffisance rénale. Selon Crispin Blunt, « l'ensemble de la chaîne de commandement jusqu'au président actuel pourrait être tenue responsable » de cette situation. Cité dans le rapport, Abdullah Morsi, fils de l'ancien président, appelle la communauté internationale à dénoncer ces conditions de détention et à faire pression sur « le gouvernement égyptien pour qu'il autorise sa famille à lui rendre visite et reçoive un traitement médical ».



Mohammed Morsi (DR)

« Nous ne voulons pas qu'il meure en prison », a-t-il insisté. La commission indique avoir construit son rapport sur la base des « témoignages disponibles ». Elle explique également avoir demandé, en vain, aux autorités égyptiennes de pouvoir rencontrer Mohammed Morsi.

BURKINA FASO

Près de 5 000 déplacés dans le nord du pays

De nombreuses familles, en proie à de fréquentes attaques jihadistes, ont été secourues par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

« Suite à la multiplication des actes de violence armée dans la province du Soum (nord), plus de huit cents familles (cinq mille personnes), ont dû quitter leur domicile depuis janvier, pour rejoindre des localités plus au Sud », indique le CICR dans un communiqué. « Ces familles déplacées ont reçu des coupons à échanger contre des vivres auprès de commerçants locaux ». « Ce que nous redoutons le plus actuellement,

c'est la période de soudure, entre juin et août (où) la sécheresse et l'insécurité risquent de frapper de plein fouet ces communautés », prévient le CICR. La région du nord du Burkina Faso, frontalière du Mali et du Niger, est le théâtre d'attaques jihadistes régulières depuis trois ans, qui ont fait cent trente-trois morts en quatre-vingts attaques, selon un bilan officiel. Depuis septembre 2017, « plus de dix-huit mille personnes ont bénéficié d'une assistance » du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans la province du Soum, souligne le CICR qui souhaite « maintenir l'accès aux

soins de santé » dans la localité. « En zone rurale, des centres de santé ont fermé ou fonctionnent au ralenti depuis le départ de certains personnels de santé en raison de l'insécurité, tandis qu'à Djibo (nord), le nombre de patients augmente plus vite que l'offre de soins disponible », souligne le CICR.

Le gouvernement burkinabè a lancé, en juin 2017, un Programme d'urgence (2017-2020), doté de 455 milliards de francs CFA (694 millions d'euros) pour améliorer la sécurité, l'éducation, la santé et l'approvisionnement en eau potable dans la région burkinabè du Sahel.

AFP

PRÉSIDENTIELLE EN SIERRA LEONE

Le second tour fixé au 31 mars

Initialement annoncé pour le 27 mars, le scrutin est prévu à la fin du mois en cours, selon la Cour suprême. Le report intervient après une requête de la Commission électorale, qui avait plaidé pour fin mars, auprès de la Cour suprême. Le second tour opposera le candidat du Parti de tout le peuple

(APC, au pouvoir), Samura Kamara, à celui du Parti du peuple de Sierra Leone (SLPP, opposition), Julius Maada Bio. Ce renvoi est la conséquence d'allégations sur les irrégularités qui se seraient produites lors du premier tour.

Noël Ndong

BRÈVES

NIGERIA

Olusengun Obasanjo a regretté la non-adhésion du Nigeria à la Zone de libre-échange continentale. L'ancien président a toutefois assuré que son pays avait été un des principaux négociateurs de l'accord, soulignant qu'il avait trouvé « décevant » que le Nigera ne le signe pas et espère qu'il le signera bientôt. Le 21 mars, quarante-quatre pays ont signé l'accord de Kigali, perçu comme essentiel au développement économique de l'Afrique. Le Nigeria, l'une des premières économies du continent, est le principal pays à s'être abstenu. Parmi les autres non-signataires, dont la liste exacte n'a pas été communiquée, on trouve notamment l'Érythrée, le Burundi, la Namibie et la Sierra Leone. Actuellement, seulement 16% du commerce des pays africains s'effectue avec d'autres pays du continent.

CÔTE D'IVOIRE

Le PDCI, grand allié du chef de l'Etat ivoirien, Alassane Ouattara, réclame pour la première fois une nouvelle commission électorale avant la présidentielle de 2020, à l'instar de l'opposition qui en a fait son cheval de bataille. Pour le parti de l'ancien président Henri Konan Bédié, une Commission électorale indépendante (CEI) crédible et légitime est nécessaire pour non seulement crédibiliser les élections en 2020, mais aussi pour éviter une autre crise post-électorale. Le Premier ministre ivoirien, Amadou Gon Coulibaly, a rejeté les critiques contre la CEI, estimant qu'elle était le « fruit d'un consensus entre tous les acteurs politiques avant la dernière présidentielle de 2015 ».

BÉNIN-NIGER

Bolloré s'est déclaré « déçu » et réclame des indemnisations, après une demande l'encourageant à se retirer d'un grand projet de chemin de fer qui doit relier le Bénin au Niger. Le président Patrice Talon a assuré à Bolloré et à son concurrent béninois, Pétrolin, qu'ils seront « indemnisés de façon équitable ». « Un investisseur privé ne peut pas financer seul le chemin de fer que nous voulons », a fait savoir le chef de l'Etat béninois, dans un entretien accordé au magazine français « Challenges », qualifiant le projet voulu par le groupe Bolloré de « bas de gamme ». « La Chine dispose des moyens financiers nécessaires », a souligné Patrice Talon, pour assurer des travaux estimés à quatre milliards de dollars. La construction de 140 kilomètres de ligne a déjà été réalisée sur les 740 km devant relier Cotonou à Niamey.

BURKINA FASO

La banque pour le financement de l'agriculture a été récemment agréée par la commission bancaire de l'Union économique et monétaire ouest africaine. Deuxième pourvoyeur des devises après le secteur aurifère, le secteur agricole voit en cette banque un soulagement pour l'ensemble du monde rural. Le secteur agricole ne bénéficie que de 15% actuel du financement bancaire traditionnel, alors que 80% de la population burkinabè vit dans le monde rural avec comme activités l'agriculture et l'élevage. Un état de fait qui a incité le gouvernement à accélérer le processus afin de faire face au faible taux de financement des activités agro-pastorales. La Banque agricole du Faso dispose d'un capital de plus de quatorze milliards de FCFA. Celle-ci ne pourra commencer à fonctionner que dans quelques mois.

SÉNÉGAL

L'Etat sénégalais, par manque de dépôt d'un pourvoi en cassation, s'est vu définitivement débouté de sa demande de confiscation des biens détenus en France par Karim Wade. La Cour d'appel de Paris a confirmé le rejet de la demande de confiscation des biens de l'ex-ministre sénégalais de l'Energie rendu le 26 septembre 2016 par le tribunal de grande instance de Paris. Dans ses deux verdicts rendus précédemment, la justice française avait signifié à l'Etat sénégalais qu'elle ne reconnaissait pas l'enrichissement illicite, motif pour lequel Karim Wade est poursuivi dans son pays par la Cour de répression de l'enrichissement illicite, qui l'a condamné à payer une amende de cent trente-huit milliards FCFA avec confiscation de ses biens.

OUGANDA

La Banque centrale ougandaise vient d'alerter le gouvernement, dans un rapport intitulé « State of the economy » sur son niveau d'endettement et les risques liés à la hausse des coûts d'entretien d'une ardoise de 15,1 milliards de dollars, dont les deux tiers ont été contractés à l'international. Kampala pourrait se retrouver en situation de défaut de paiement, alors que sa croissance économique est loin d'avoir progressé entre 2016 et 2017. En effet, les dettes de Kampala ont presque triplé ces trois dernières années, pour atteindre plus de 50% du produit intérieur brut. Sur les dix dernières années, l'Ouganda a multiplié les emprunts en provenance de Chine pour financer des projets d'infrastructures. Pour rappel, la dette ougandaise ne dépassait pas les six milliards de dollars en 2015.

RWANDA

L'économie rwandaise devrait progresser cette année à 7,2%, pour atteindre 7,8% en 2019, contre 6,1% pour l'année 2017 dépassant les prévisions initiales établies à 5,2%, a annoncé le Fonds monétaire international. La croissance stimulée par le secteur des services et le rebond de la construction seront un atout dans la stratégie du Rwanda de rejoindre le club des pays aux revenus intermédiaires d'ici à 2035. Les projections attendues pour 2018 sont largement tributaires du tourisme - l'un des principaux secteurs pourvoyeurs de devises - et des activités « MICE » (Meeting, incitative, conférence, exhibitions). Les projections ont également intégré le paramètre de la forte croissance attendue dans les exportations de l'industrie minière. En 2017, celles-ci ont augmenté pour atteindre 248,5 millions de dollars contre 80,1 millions l'année 2016.

J.M.L. et AFP

AFRICA CEO FORUM

L'édition 2018 réunit plus de 1600 participants

Venus de différents continents, les chefs d'entreprises, les décideurs politiques et les responsables des institutions internationales ont débattu, du 26 au 27 mars à Abidjan, des questions spécifiques de développement en Afrique.

De l'économie numérique à la promotion de l'innovation et des startups à la mise en valeur des ressources naturelles en passant par l'accès à internet, la gouvernance, les investissements et autres thématiques, les participants dont 80% venus hors de la Côte d'Ivoire ont eu des débats sereins et passionnants. « L'Africa CEO Forum fait partie des initiatives qui nous permettent de nous projeter un peu plus loin. La réussite de cette édition est liée à la qualité des thèmes et des panelistes », a déclaré

le directeur de publication de «Jeune Afrique», Marwane Ben Yahmed, à la clôture de l'évènement. Il a estimé que l'accord sur la zone de libre-échange continentale en Afrique, conclu le 21 mars au Rwanda, participe aux efforts de développement du continent. Peu avant la clôture, le président du Zimbabwe, Emmerson Dambudzo Mnangagwa, et l'ancien chef de l'Etat nigérian, Olusegun Obasanjo, ont épilogué sur le leadership en Afrique, indiquant que « le continent a besoin des institutions fortes et des hommes forts pour les

diriger ». Répondant à une question sur le refus du Nigeria de parapher l'accord de Kigali, Olusegun Obasanjo a fait savoir que « mieux vaut tard que jamais, peut-être, le gouvernement finira par signer cet accord ». Notons que sur les cinquante-quatre pays membres de l'Union africaine, quarante-quatre ont signé cet accord, dont la mise en exécution devrait permettre d'améliorer les échanges entre les Etats du continent, estimés à 16% seulement contre plus de 60% pour l'Europe. Cet accord qui s'appuiera sur les communautés régionales devrait également permettre de renforcer l'intégration en Afrique.

« Le secteur manufacturier africain est moins performant que celui des autres économies émergentes. Cependant, la production pourrait doubler à mille milliards de dollars en 2025 si nous arrivons à satisfaire la demande intérieure des consommateurs et des entreprises », a alerté le chef de l'Etat ivoirien, Alassane Ouattara, à l'ouverture des débats. « L'émergence du numérique, la robotisation, l'intelligence artificielle influencent nos politiques traditionnelles d'industrialisation, nos modes de production et la vie de nos populations. L'impact de ces technologies sur l'emploi n'est pas neutre, mais il nous ap-

partient de le transformer en opportunités », a-t-il renchéri. L'Africa CEO Forum est un rendez-vous annuel des politiques et chefs d'entreprises de diverses nationalités. Il est organisé par Jeune Afrique Media group et la banque suisse rainbow en partenariat avec plusieurs sociétés. Axée sur la transformation en Afrique, cette édition a permis d'inviter les acteurs du secteur privé à accroître leurs performances et d'investir à long terme sur le continent qui offre de nombreuses opportunités. Le développement des services de santé et la promotion de femme ont aussi retenu l'attention des participants.

Christian Brice Elion

TRANSPORTS ET LOGISTIQUE

Le groupe Bolloré va investir 300 millions d'euros en Afrique

L'annonce a été faite par Philippe Labonne, le directeur général du groupe français, spécialisé dans la logistique portuaire et ferroviaire sur le continent, convaincu que la croissance dans ces secteurs devrait progresser pour atteindre 3,5% en 2019.

« Nous sommes déterminés à investir en Afrique (...) à participer à la transformation logistique de ce continent qui offre des perspectives de développement certaines », a assuré Philippe Labonne, directeur général de Bolloré transports et logistiques. Ajoutant : « Nous allons persévérer dans nos investissements avec un montant de trois cents millions d'euros en 2018, pour améliorer les infrastructures et lancer de nouveaux projets ». Philippe Labonne s'exprimait en marge de Africa CEO-forum, réunissant les patrons, qui s'est tenu du 26 au 27 mars à Abidjan, la capitale économique ivoirienne. Il a, par ailleurs, annoncé pour juin 2019, la construction à Abidjan d'un deuxième terminal portuaire capable d'accueillir les « plus grands porte-conteneurs fréquentant les côtes africaines ». Les investissements du groupe Bolloré vont concerner le stockage en Afrique de l'est et « la fluidification de la logistique » sur le continent. En Afrique de l'ouest, la société assure depuis 2004 la gestion et l'exploitation du terminal à conteneurs du port d'Abidjan, leader dans la région. Ce port approvisionne les pays de la sous-région dépourvus de façades maritimes (Mali, Niger et Burkina Faso). « En Afrique, un conteneur reste en moyenne quinze jours dans les ports contre deux en Asie. Ces treize jours font la différence entre la compétitivité d'un producteur en Afrique et la productivité d'un producteur en Asie », a fait remarquer Philippe Labonne.

Nestor N'Gampoula

INTERVIEW.

Philippe Solignac: « Notre ambition commune est de renforcer les relations économiques entre la France et les pays africains »

En marge des travaux dédiés aux rencontres d'affaires franco-congolaises, le 23 mars à Paris, le vice-président de CCI Paris IdF a expliqué sa motivation en accueillant, pour la première fois, les chefs d'entreprises congolais, à l'initiative de la Chambre de Commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers (CCIAM) de Pointe-Noire.

Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B.) : Comment s'est décidée l'organisation des rencontres d'affaires franco-congolaises ?

Philippe Solignac (P.S.) : Je tiens d'abord à saluer le dynamisme de la Chambre de Commerce de Pointe-Noire et de son président, Sylvestre Didier Mavouenzela, qui attache une importance toute particulière à la réussite de sa mission d'accompagnement au développement des petites et moyennes entreprises et du secteur privé en République du Congo. Nous nous connaissons bien avec la CCIAM, puisque nous partageons des réseaux communs, notamment celui de la Conférence permanente des Chambres consulaires africaines et francophones, la CPCCAF. Depuis sa création en 1973, la CPCCAF est devenue un outil essentiel de coopération avec les organismes économiques intermédiaires de vingt-six pays africains. C'est dans ce cadre que nous avons mis en place cette journée d'affaires entre nos deux institutions.

L.D.B.: Quels sont les rôles respectifs de la CPCCAF et la CCIAM dans cette mise en relation d'affaires ?

P.S. : La CPCCAF porte en particulier le programme de compagnonnage cofinancé par l'Agence française de développement qui a permis aux Chambres consulaires africaines, d'une part de se structurer, d'autre part de développer des projets pilotes dans diverses activités, avec l'appui constant des Chambres consulaires du « nord ». Quant à la CCIAM Pointe-Noire, elle a été, avec succès, l'une des bénéficiaires de ce programme de compagnonnage qui a montré toute son efficacité. De



nouveaux projets seront également lancés prochainement via la CPCCAF, avec l'Organisation internationale de la francophonie, pour la réalisation d'une plate-forme de règlement des litiges dans la zone francophone, la mise en place de bourses régionales africaines de sous-traitance et de partenariat et la constitution d'une plate-forme d'échanges entre femmes entrepreneures francophones. L.D.B. : A la base de la réussite de cette coopération économique, estimez-vous au beau fixe les relations entre les deux chambres ? P.S. : Nous partageons, en effet, une même ambition : renforcer les relations économiques entre la France et les pays africains et développer les partenariats d'affaires entre entreprises françaises et africaines. Nous considérons que c'est l'une des missions prioritaires des équipes internationales de notre Chambre. Elle se traduit notamment par l'accompagnement personnalisé et pragmatique des projets d'internationalisation des entreprises franciliennes sur les marchés africains, et aussi par l'organisation d'ateliers techniques de préparation à la prospection. Cette prestation est proposée par notre Comité d'échanges Afrique France qui regroupe les entrepreneurs franciliens que nous mettons en contact avec leurs homologues africains ou des décideurs économiques du secteur public ou privé. Enfin, nous proposons l'organisation ou la participa-

tion à des opérations collectives de mise en relation avec des partenaires africains, ce que nous avons fait à plusieurs reprises avec des missions collectives à Pointe-Noire et Brazzaville, ou en soutenant les rencontres d'affaires « Lisanga », initiative de la CCIAM Pointe-Noire l'an passé, qui a donné un résultat encourageant.

L.D.B. : Avez-vous d'autres actions concrètes ?

P.S. : Outre sa mission d'appui qui s'exerce au Congo et sur plusieurs pays d'Afrique, la CCI Paris Île-de-France a aussi élargi son intervention au domaine de la formation, en devenant opératrice - le plus souvent sur financements de l'État français - d'écoles professionnelles et de programmes de coopération pour le transfert d'ingénierie de formation, la formation de formateurs et l'animation de programmes de formation. C'est le cas à Pointe-Noire où l'Ecole supérieure de commerce et d'industrie du Congo de la CCIAM et la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles Val d'Oise Yvelines (via son école supérieure de gestion et de finance ITESCIA) ont mené une coopération pour améliorer et développer les activités de formations professionnelles initiales et continues. Toutes ces actions sont concrètes et ont pour volonté de contribuer durablement à la croissance des entreprises et au développement du secteur privé.

L.D.B. : Quel est votre souhait à l'issue de ces travaux ?

P.S. : C'est un souhait réciproque. Celui de voir la délégation congolaise de vingt-et-un chefs d'entreprises établir des contacts privilégiés avec des entreprises françaises à l'issue de ces premiers rendez-vous, leurs fournisseurs d'équipements, de services et des partenaires techniques qui contribueront à rendre leurs offres plus performantes et à gagner ensemble, demain, des marchés tout en contribuant à la croissance du Congo. C'est aussi l'objectif de ces rencontres d'affaires.

Propos recueillis par Marie Alfred Ngoma



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
Projet d'Appui au Climat des Investissements et à la Gouvernance Sectorielle
Forêt-Bois « PACIGOF »



Date: 29/03/2018
Crédit No: 2000130013732
AAON No: F001/2018/UCP-PACIGOF

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt auprès du Fonds Africain de Développement (FAD) pour couvrir le coût du Projet d'Appui au Climat des Investissements et à la Gouvernance Sectorielle Forêt-Bois (PACIGOF) exécuté par l'Unité de Coordination du Projet et entend affecter une partie du produit de ce prêt aux paiements relatifs au marché pour l'acquisition et le paramétrage du matériel nécessaire pour l'interconnexion de l'Agence pour la Création d'Entreprises (ACE) ex Centre de Formalités des Entreprises.

2. L'Unité de Coordination du Projet PACIGOF invite, par le présent Appel d'offres, les soumissionnaires éligibles à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture du matériel pour l'interconnexion de l'Agence pour la Création d'Entreprises (ACE).

L'Appel d'Offres National se déroulera conformément aux Règles et Procédures pour les acquisitions de biens et travaux de la Banque, Edition de Mai 2008, révisée en Juillet 2012.

3. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'Appel d'Offres dans les bureaux de l'UCP/ PACIGOF à l'adresse ci-après :

Projet d'Appui au Climat des Investissements et à la Gouvernance Sectorielle Forêt-Bois (PACIGOF)
A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du Projet
Rue, Locko Isaac N°05 et 06 secteur Blanche Gomez Brazzaville-Congo
E-mail : pacigofcongo@gmail.com

5. Un jeu de dossier d'appel d'offres pourra être retiré par les candidats, sur demande écrite au service mentionné ci-dessus moyennant le règlement par chèque d'un droit non remboursable de cent mille (100.000) francs CFA.

6. Les clauses des Instructions aux soumissionnaires et celles du Cahier des clauses administratives générales sont les clauses du Dossier Type d'appel d'offres ; Acquisitions de biens, de la Banque.

7. Les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le 30 Avril 2018 à 12 H00 heures locales et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant d'au moins égal à 3.500.000 Francs CFA :

8. Les offres doivent être valides durant une période de 120 jours suivant la date limite de dépôt des propositions d'offres.

9. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le 30 Avril 2018 à 12 Heures 30 minutes, heures locales, à l'adresse ci-après :
Projet d'Appui au Climat des Investissements et à la Gouvernance Sectorielle Forêt-Bois (PACIGOF)

A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du Projet
Rue, Locko Isaac N°05 et 06 secteur Blanche Gomez Brazzaville-Congo
E-mail : pacigofcongo@gmail.com, Tel (+242) 06 931 00 10

Le Coordonnateur
Benoît NGAYOU



VENTE IMMOBILIERE

La Banque Commerciale Internationale recherche un acquéreur pour sa propriété immobilière sise Quartier FOUKS, avenue de l'Indépendance, arrondissement n° 3 Tié-Tié, Pointe-Noire, République du Congo, objet du titre foncier n° 12997 dont les références cadastrales sont les suivantes :
Section V, Bloc n° 115, Parcelle n° 07
Superficie 260,92 m².

Cette propriété immobilière non bâtie est entièrement clôturée en matériaux durables (briques agglos) avec un portail.

Mise à prix : A proposer par l'acquéreur après visite sur les lieux.

Personne à contacter : Cheralyne PAMBOU,
Tél : (+242) 05 671 02 00 / 05 551 55 57

IN MEMORIAM

28 mars 2012 - 28 mars 2018
Voici déjà 6 ans, jour pour jour, que le Seigneur a arraché à notre affection un époux, un père, un oncle, un frère, un ami : le camarade Bernard Combo-Matsiona, ancien premier secrétaire de l'U.J.S.C, ministre, président de l'Assemblée nationale, membre du Bureau politique du P.C.T et sénateur du M.C.D.D.I.



En ce jour de triste anniversaire, la veuve Combo-Matsiona, née Hazoume Léocadie, les enfants, MM. Nick Fylla, ministre de l'Enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, Emmanuel Obami et Cyr Delica, prient tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pieuse pour sa mémoire.

Une messe a été dite en sa mémoire le 28 mars 2018, en la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire de Bacongo à 6h.
Que Dieu lui accorde le repos éternel dans son royaume.
Cher papa et camarade, tes souvenirs resteront gravés en nous.

NÉCROLOGIE

La famille Adzazali et Urbain Ondélé, agent des Dépêches de Brazzaville, annoncent aux parents, amis et connaissances le décès de leur mère, tante et grand-mère, Colette Adzazali, survenu le 26 mars 2018 à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au n° 15 de la rue Ollombo à Talangai-Brazzaville.

La date des obsèques vous sera communiquée ultérieurement.



ADJONCTION DE NOM

On m'appelle Mohamed Kifouli.
Je désire désormais être appelé Bakary Mohamed Kifouli
Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra faire opposition dans un délai de trois mois.

On m'appelle Kombo Makita Lidel Su-Gratias.
Avec l'accord de mes parents, je désire désormais être appelé Kombo Su-Lidel
Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra faire opposition dans un délai de trois mois.

DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Total E&P Congo offre un centre communautaire à la population de Djéno

En dotant la population de Djéno, d'un centre communautaire, Total E&P Congo a une fois de plus, confirmé son engagement, de contribuer au développement socio-économique des communautés locales. Ce joyau a été inauguré le 20 mars par Mme Yolande Ketta-Mbanguyd, administrateur-maire de l'arrondissement 6 Ngoyo en présence de Pierre Jessua, directeur général de Total E & P Congo, des responsables administratifs, des chefs coutumiers et dignitaires de Djéno, des populations et d'autres invités.

L'engagement de Total E&P Congo dans le soutien des activités socio-économiques en République du Congo ne se dément plus. Chaque jour, l'opérateur pétrolier pose des actes qui concrétisent son action auprès des populations. La dernière en date est la construction d'un centre communautaire au quartier Djéno, situé dans l'arrondissement 6 Ngoyo. C'est un espace d'échanges, de partage, de réunion, de formation et de dialogue indispensable pour l'épanouissement socio-culturel de la communauté. Il est composé d'une case communautaire (Mwanz) dotée d'une capacité d'accueil de 250 places, d'un terrain multisport (basketball et volleyball),

d'une bibliothèque, d'un parking et d'un bloc sanitaire. Ce centre représente un lieu de discussion, de règlement de problème de la communauté et de transmission de connaissance des sages aux jeunes. Pour faciliter son bon fonctionnement, mais aussi celui du centre de santé, Total E & P Congo a construit un mini château d'eau, alimenté par une bache à eau, raccordée au réseau d'eau potable du terminal pétrolier de Djéno. Pour l'accès à l'énergie, en accord avec la communauté, Total a équipé le dit centre en panneaux solaires. Un four incinérateur des déchets biomédicaux et des logements pour le personnel médical sont les autres équipements du centre.



En s'adressant à la population, le directeur général de Total E&P Congo, Pierre Jessua, a rappelé aux habitants de Djéno que, malgré la situation économique difficile ces dernières années, Total E&P Congo s'engage et continuera à poursuivre toutes ses activités de soutien socio-économique et de dialogue avec la communauté de Djéno. « Ce centre n'est pas la première action de Total au profit de cette communauté et sure-



ment pas la dernière. A ce titre, je peux citer au moins trois projets en cours. Il s'agit de la poursuite de la promotion de soutien à l'alphabétisation et la ré-scolarisation de la population de Djéno, la remise en conformité des bornes fontaine pour faciliter l'accès à l'eau potable, la phyto-construction d'un bâtiment abritant les trois niveaux du préscolaire et d'un bloc administratif au sein de la concession de l'école primaire de Djéno », a-t-il renchéri. Mme Yolande Ketta-Mbanguyd a de son côté remercié la société Total pour cette réalisation qui fait aujourd'hui partie intégrante de l'histoire de cette contrée. « Si hier, au moyen de la mise en œuvre de votre politique sociétale, les populations de Djéno ont pu obtenir une unité de briqueterie et bien d'autres réalisations, aujourd'hui, elle bénéficie de la mise à disposition du centre communautaire. Il sied de signaler toujours à l'actif de Total, l'existence dans les tous

prochains jours de la brigade de gendarmerie, du logement de chef de centre de soins intégrés et la case de passage du personnel de soin interne. Aussi, je crois qu'à travers votre société, les populations de Djéno vont bénéficier, d'un collège d'enseignement général pour soulager tant soit peu leur souffrance », a dit l'administrateur-maire de Ngoyo. En tant qu'opérateur pétrolier responsable, Total contribue localement au développement économique et social des communautés et place son engagement sociétal au cœur de la responsabilité industrielle. Total place également, au cœur de sa stratégie sociétale, le respect, l'écoute, le dialogue et l'implication de ses parties prenantes. Notons que cette cérémonie de remise officielle du centre communautaire, obéit au vœu exprimé par les populations de Djéno et des environs en 2013.



United Bank for Africa étend sa présence au Royaume-Uni avec l'obtention d'un agrément de banque de gros de la part des autorités de régulation britanniques (PRA)

United Bank for Africa, la banque africaine de référence à l'échelle mondiale (Africa's global bank), a annoncé aujourd'hui que sa filiale londonienne a obtenu l'agrément pour exercer des activités de services bancaires de gros au Royaume-Uni. Suite à cette autorisation, UBA est devenue aujourd'hui la seule banque subsaharienne à exercer des activités bancaires à New York et à Londres, ainsi que dans 20 autres pays d'Afrique. M. Kennedy Uzoka, Directeur Général du Groupe UBA, a déclaré à propos de cette réalisation historique: "Cette autorisation renforce nos capacités à répondre aux croissants besoins de financement transfrontalier de nos clients. Il améliore la couverture de nos clients et nos offres de produits tout en positionnant notre Groupe comme un canal optimal pour les investissements commerciaux et étrangers vers et à travers l'Afrique ainsi que les flux d'exportation vers le Royaume-Uni. Surtout, cet agrément nous permettra de répondre à notre aspiration de renforcer l'intermédiation financière en Afrique subsaharienne et de fournir le soutien financier nécessaire au secteur réel de l'économie africaine dans son ensemble". M. Andrew Martin, Directeur Général de United Bank for Africa (UK) LTD (UBA



UK), a ajouté que "ce meilleur positionnement de nos activités est opportun, car il arrive à un moment où le Royaume-Uni cherche à développer le commerce et renforcer ses liens économiques avec le Nigeria en particulier et l'Afrique en général". Dans le cadre du processus de transformation, résultant de l'autorisation, le nom actuel de UBA Capital (Europe) Ltd deviendra United Bank for Africa (UK) LTD. Outre une gamme complète de services de trésorerie, des offres de gestion de la trésorerie, de prêts aux entreprises et de dépôts de grandes entreprises et institutions aux contreparties professionnelles et éligibles, les opérations de United Bank for Africa (UK) Limited couvrent maintenant tous les aspects du financement du commerce, d'émission, d'acceptation, de confirmation et de refinancement des lettres de crédit de différentes variantes, y compris les lettres de crédit Standby. United Bank for Africa, l'une des principales institutions financières panafricaines, offre des services bancaires à plus de quatorze millions de clients, dans 1 000 agences et points de contact dans 19 pays africains. UBA relie les personnes et les entreprises à travers l'Afrique avec une présence aux États-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni et en France.

N° Avis : AMI N°07/PSTAT MANIFESTATIONS D'INTERET/PRISP/DMI/C/18-PPA IDA V0780-CG
« RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL INTERNATIONAL POUR REALISER L'ETUDE DE FAISABILITE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE GESTION ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS DES COMMISSIONS ECONOMIE ET FINANCES DU PARLEMENT»

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu une avance sur le crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour la préparation du « Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de cet crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat : «du consultant individuel international pour réaliser l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un système de gestion électronique des documents des commissions économie et finance du Parlement».

1-L'objectif général de la mission est de mener une étude de faisabilité approfondie pour la mise d'un système d'archivage électronique des documents dans les deux Commissions Economie et Finances du Parlement, en vue d'identifier toutes les contraintes, afin de proposer un cahier de charge pour sa mise en œuvre.

Les objectifs spécifiques sont

- Procéder à un audit institutionnel, technique et opérationnel du service des documentations ;
- Elaborer un cahier de charges pour la mise en place d'un système d'archivage électronique des documents ;
- Proposer un programme de formation du personnel gestionnaire.

2-L'Unité de coordination du Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT) en sa qualité d'Agent Fiduciaire actuel du PRISP, invite les candidat(e)s à fournir en français un dossier de candidature comprenant, un CV détaillé à jour indiquant les missions similaires exécutées et une lettre de motivation.

3-Le Profil du consultant:

Le consultant international devra remplir les critères suivants :

- BAC+5 au minimum en science et technique de l'information avec une spécialisation archiviste et ou documentaliste ;

- Au moins 10 ans d'expérience en système d'information dans 5 ans dans l'archivage électronique ;
- Bonne maîtrise des normes de documentations et archivage et des règles de classement et d'analyse archivistique (ISAD, ISAAR et ISO récent) ;
- Avoir effectué au moins 3 missions similaires ;
- Une excellente maîtrise de la langue française est exigée.

4-La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de juillet 2016.

5-Le travail sera effectué sur une période de période de 60 jours, repartis selon un calendrier préétabli.

6-Les consultants intéressés peuvent obtenir les termes de référence ou des informations complémentaires, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables.

7-Les dossiers de candidature doivent être déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le 11 avril 2018 à 16h00 et porter clairement la mention (du consultant individuel international pour réaliser l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un système de gestion électronique des documents des commissions économie et finance du Parlement)

Bureau Passation de Marchés

A l'attention du Coordonnateur du
PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES
UNITE DE COORDINATION DU PROJET, À BRAZZAVILLE, DERRIÈRE L'AMBASSADE DES ETATS UNIS D'AMÉRIQUE AU CONGO, BLOC 1, PARCELLE 70/59 BIS, ARRONDISSEMENT 2 BACONGO Tél : +242 22 613 31 08:
pstatcongo@hotmail.com et prispcongo@gmail.com

N° Avis : AMI N°08/PSTAT MANIFESTATIONS D'INTERET/PRISP/DMI/C/18-PPA IDA V0780-CG
« RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL INTERNATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU PLAN DE FORMATION POUR LA COUR DES COMPTES»

1-Le Gouvernement de la République du Congo a reçu une avance sur le crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour la préparation du « Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de cet crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat : «du consultant individuel international pour le développement du plan de formation pour la cour des comptes».

2-L'objectif global de la mission est d'augmenter l'efficacité et la responsabilisation dans la gestion des fonds publics à travers la mise en œuvre du plan de formation de la Cour des comptes et de Discipline budgétaire.

3-L'Unité de coordination du Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT) en sa qualité d'Agent Fiduciaire actuel du PRISP, invite les candidat(e)s à fournir en français un dossier de candidature comprenant, un CV détaillé à jour indiquant les missions similaires exécutées et une lettre de motivation.

4-Le Profil du consultant:

Les qualifications du consultant devront répondre aux spécifications ci-après :

Education :

- Diplôme universitaire BAC +5, en économie, finances, en fiscalité ou un diplôme équivalent.

Expérience :

- Expérience générale au moins de 10 ans dans le domaine de la fiscalité ou de la gestion financière;
- Avoir réalisé au moins trois missions similaires;
- Bonne connaissance de l'administration fiscale ;
- Une bonne connaissance des procédures de la Banque mondiale serait un atout

Langue requise :

- Une excellente maîtrise de la langue française est exigée.

5-Le travail sera effectué sur une période de période de 60 jours, repartis selon un calendrier préétabli.

6-Les dossiers de candidature doivent être déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le 11 avril 2018 à 16h00 et porter clairement la mention (consultant individuel international pour le développement du plan de formation pour la cour des comptes)

Bureau Passation de Marchés

A l'attention du Coordonnateur du
PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES
UNITE DE COORDINATION DU PROJET, À BRAZZAVILLE, DERRIÈRE L'AMBASSADE DES ETATS UNIS D'AMÉRIQUE AU CONGO, BLOC 1, PARCELLE 70/59 BIS, ARRONDISSEMENT 2 BACONGO Tél : +242 22 613 31 08:
pstatcongo@hotmail.com/prispcongo@gmail.com

AFROPRENEUR AWARDS

« Fazt Foods » et « Le succès des coiffeuses » remportent le 1^{er} prix

Les deux startups ont été primées respectivement dans les catégories « Pitch Master » et « Afropreneur de l'année », le 24 mars, à Bruxelles, en Belgique.

L'évènement a été organisé par Woman-Entrepreneurs-Excellence (WEE) consulting de la Congolaise Emily Lubukayi et par l'association à but non lucratif Renaissance africaine, fondée par Marie-Charlotte Tatepo, Méta Nabou Cissé et Lestine Kundi. Un jury d'experts, des entrepreneurs motivés avec des projets innovants, un public chaleureux, un cadre exceptionnel... Le décor était planté pour une soirée inédite à Bruxelles afin de célébrer la vision créative d'entrepreneurs afro-descendants.

Six d'entre eux ont pris part à ce premier concours de Pitch qui récompense le meilleur Afropreneur de l'année (en phase de test de son projet), issu du programme mis en place par les deux structures organisatrices de l'évènement et qui prime également le lauréat du pitch master (projet au stade de l'idée), qui découle d'un concours public. Ces adeptes de la culture entrepreneuriale ont vu leurs projets être passés au tamis par les trois expérimentés membres du jury : le Camerounais Tonje Bakang (Président), directeur de l'entrepreneuriat à l'African leadership university ; la Congolaise Alexandra Kizizié, cofondatrice de Métanesis formation; et l'Ivoirien Yapo Marius Bessekon, senior manager Real Estate à Pwc Luxembourg.

Dans un évènement censé être une rampe de lancement de leurs projets vers la concrétisa-

tion, les candidats, dans un style différent et encouragés par des proches dans l'assistance, ont tenté d'obtenir le vote du jury et celui du public. Dans la catégorie « Entrepreneur de l'année », le Congolais Prince Kombo a présenté le projet « Kinbio2Go », qui met en valeur les produits culinaires « bio » en provenance de la RDC tandis que la Centrafricaine Stella Bida a défendu le projet « Le succès des coiffeuses », dont l'objectif est d'apprendre aux coiffeuses les techniques de business.

La « battle » de cette catégorie a été remportée par Stella Bida. Son projet a été plébiscité par le jury et a ainsi remporté la somme de 3 000 euros. La catégorie « Pitch Master » a vu « s'affronter » quatre candidats. Le Camerounais Fabrice Siheu, créateur de « Fazt Foods », une startup qui produit et commercialise des plats africains préparés surgelés, a remporté le vote du public et celui du jury (unanimité). La congolaise Hélène Salumu Lenge, pour sa part, est arrivée en deuxième position du «Pitch Master» grâce à son projet « Pimp My Hair » qui consiste à créer un centre de formation sur la science du cheveu afro. Un autre Camerounais, Abdoulrahmane Djidjoua, qui présentait « Belgium4you », une startup censée accompagner les étudiants africains dans leur installation en Belgique, et la Congolaise Vasty Miguel, avec « Mesrat », projet d'un fonds d'investissement belge qui a pour but de booster le secteur de l'agriculture au Congo, ont également présenté leur idée d'entreprise au cours de ce pitch. Tous les candidats ainsi que le public ont



La Congolaise Hélène Salumu, présentant son projet devant le jury et le public

pu bénéficier des conseils avisés ainsi que des encouragements du jury et d'autres entrepreneurs présents dans la salle tels Christian Dzellat, fondateur de la marque « Noir et Fier » (Nofi), et Kossi Modeste, fondateur de « Afrocooking », le premier magazine consacré à la gastronomie africaine.

Un nouveau challenge aux Afropreneurs

Afropreneur Awards 2018 (AWA) a également offert un espace de networking aux entrepreneurs africains et européens qui ont pris part à l'évènement. WEE consulting et Renaissance africaine souhaitaient ainsi proposer un nouveau challenge aux Afropreneurs: une scène, un jury d'experts et quelques minutes pour convaincre de la

viabilité de leurs projets. « AWA, c'est la consécration d'un Afropreneur ayant suivi notre programme de formation, un accompagnement de six mois avec un coach dédié et qui, par son pitch, démontre qu'il est prêt à lancer son business. C'est aussi l'occasion de booster les futurs entrepreneurs qui sont encore au stade de l'idée, afin de les motiver à rentrer dans notre programme d'incubation. AWA est un moment de réseautage pour tous les entrepreneurs durant lequel naissent des collaborations fructueuses », s'est réjouie Marie-Charlotte Tatepo, présidente et directrice de la communication de Renaissance africaine.

Patrick Ndongidi

PRÉSIDENTIELLE 2018

Adolphe Muzito se dit prêt à prendre ses responsabilités

Tout en clamant toujours son appartenance au Palu, l'ex-Premier ministre pense présenter sa candidature dans l'hypothèse où le parti déciderait de ne pas aligner un candidat à la succession de Joseph Kabila.

Lors de sa dernière sortie médiatique, le secrétaire permanent du Parti lumumbiste unifié (Palu), Wolf Kimasa, avait étonné plus d'un en déclarant que le patriarche Antoine Gizenga (94 ans) était le candidat potentiel de cette formation politique à la prochaine présidentielle. Cette déclaration, d'après des observateurs, dissimulait l'embarras de ce parti à se choisir un candidat-président de la République alors qu'il n'a cessé de marteler sur son intention d'aligner ses candidats à tous les niveaux des scrutins. Adolphe Muzito, l'un des cadres les plus en vue du Palu, vient de briser la glace en interpellant Antoine Gizenga sur cette situation qui trahit la gêne du parti à se choisir un autre candidat en dehors de lui.

Dans une correspondance du 25 mars adressée au secrétaire général du Palu, Antoine Gizenga, Adolphe Muzito est on ne peut plus clair. Faisant fi de la « théâtralisation » de la candidature du patriarche physiquement hors course, l'ancien Premier ministre promet de prendre ses responsabilités au cas où le Palu ne présenterait pas un candidat à la présidentielle. « Me référant à vos déclarations faites plus d'une fois selon lesquelles le parti présentera ses candidats à tous les niveaux aux prochaines élections, je m'engage, dès à présent, à soutenir et à battre campagne pour le candidat à la présidentielle et pour les candidats aux législatives nationales et provinciales que le parti choisira de manière démocratique pour son intérêt et celui de la nation. Mais dans le cas contraire, précisément pour la candidature du parti à la présidentielle, je serai dans l'obligation de prendre mes responsabilités », a-t-il écrit dans sa correspondance.

Démis récemment de son poste de secrétaire permanent adjoint, Adolphe Muzito continue de clamer son appar-



Adolphe Muzito

tenance au Palu. Il s'est taillé, au fil des années, une envergure présidentielle qui le prédispose naturellement à jouer les premiers rôles au sein de son parti. Engagé dans la poursuite du combat pour la cohésion et l'unité du pays à travers des alliances politiques censées perpétuer la lutte d'Antoine Gizenga, Adolphe Muzito croit le moment venu de jouer sa carte à fond, après la rupture de fait du partenariat majorité présidentielle-Palu conclu en 2006. Homme de caractère et de conviction, il est en train de tisser sa toile en se forgeant une stature politique qui le démarque des autres. Élu député national en 2011 dans la ville de Kikwit (Kwilu), Adolphe Muzito a dirigé le gouvernement de 2008 à 2012. Il s'est démarqué depuis 2016 à travers des tribunes très critiques à l'égard du régime Kabila.

Alain Diasso

ENJEU ÉLECTORAL

599 partis et 94 regroupements politiques recensés en RDC

Le vice-Premier ministre chargé de l'Intérieur, Henri Mova, a déposé le 26 mars, auprès de la Commission électorale nationale indépendante (Céni), la liste officielle des formations politiques reconnues dans le pays.

Le gouvernement, à travers le ministre Henri Mova Sakany, s'est plié à l'exercice conformément au calendrier électoral dont le strict respect de ses échéances est un gage sérieux pour la tenue des scrutins le 23 décembre. Cette liste exigée par la Céni devra lui permettre d'avancer dans son travail, en accélérant notamment la question des sièges et leur répartition sur l'ensemble du territoire national. Quatre à cinq jours sont requis pour permettre à la Centrale électorale de publier, après toilettage, la liste définitive des partis et regroupements politiques identifiés en RDC.

En attendant, 599 d'entre eux et 94 regroupements politiques fonctionnent actuellement dans le pays, à en croire la liste présentée par Henri Mova. Tous ces partis et regroupements sont appelés à concourir à l'épreuve électorale de décembre prochain. Aucune discrimination ni rejet n'ont été observés. Toutes les sensibilités politiques ont été prises en compte, d'après le ministre de l'Intérieur.

Toutefois, il est évident, au regard du seuil de 1% fixé sur l'ensemble du territoire national à la lumière de la loi électorale, qu'aucun parti politique ne sera en mesure de le réaliser. D'où le foisonnement des plates-formes électorales observé ces derniers temps sur l'arène politique avec, à la clé, la perspective d'émergence de grands ensembles politiques qui vont concourir demain pour gagner des suffrages.

A.D.

JUSTICE

Le procureur général de la République enfonce Moïse Katumbi

Flory Kabange Numbi a annoncé, le 27 mars, avoir ouvert une information judiciaire à charge de l'ex-gouverneur du Katanga sur sa nationalité pour répondre, le moment venu, de tous ses actes.

Le feuilleton sur la présumée nationalité italienne que détient Moïse Katumbi ne cesse de faire les choux gras des médias à Kinshasa. Devenu aujourd'hui la cible des attaques dirigées de la part de la majorité présidentielle, l'ex-gouverneur de la province du Katanga sait que le chemin devant le mener à la présidence de la République est parsemé d'embûches. Depuis qu'il a solennellement déclaré, à partir de l'Afrique du Sud, sa candidature à la présidentielle 2018, l'homme fait l'objet d'une campagne de

dénigrement orchestrée par des détracteurs impénitents marqués par l'envie de le défenestrer politiquement. Après l'épisode de «Jeune Afrique» qui, dans une récente publication, a démontré le côté douteux de la nationalité congolaise dont se prévaut Moïse Katumbi, c'est au tour du procureur général (PGR) de la République de passer sa couche. Une information judiciaire est, en effet, ouverte depuis le 27 mars à sa charge afin de tirer au clair la problématique liée à sa nationalité congolaise controversée. En fait, le PGR, ayant déjà crédité en amont la nationalité italienne de l'intéressé au regard des éléments en sa possession, voudrait, par cette requête, le pousser à répondre des faits liés à sa «présumée» nationalité congolaise.

« Nous venons d'ouvrir une information judiciaire en charge de Moïse Katumbi pour que le moment venu, il puisse répondre de tous ses actes. Comment voulez-vous qu'un individu se sachant de nationalité italienne puisse se présenter devant nos bureaux pour avoir le passeport, la carte d'électeur ? Tout ce temps qu'il a passé à la tête de la province, il se prévalait des actes faux, de faux documents », a déclaré le PGR à la presse. L'information judiciaire initiée par le PGR contre Moïse Katumbi le charge, par ailleurs, d'avoir usé de faux en écriture en rapport avec sa nationalité congolaise pour en tirer des dividendes politiques. Des faits que conteste l'entourage de l'incriminé qui dénonce un acharnement. Olivier Kamitatu ne s'en cache, d'ailleurs, pas.

« Cet acharnement est dû au seul fait que Moïse Katumbi est devenu candidat à la présidence de la République (...) Tout le monde connaît la nationalité de Moïse Katumbi. Il est Congolais de mère. Tout le monde connaît ses origines. Au moment opportun, tous les éléments concernant sa nationalité seront déposés pour prouver sa nationalité congolaise », a déclaré le porte-parole de l'ex-gouverneur du Katanga. Comme si cela ne suffisait pas, le PGR a également demandé à la Cour suprême de justice de fixer le procès dans l'affaire des mercenaires dont Moïse Katumbi fait également objet des poursuites. Apportant de l'eau au moulin des détracteurs du patron du TP Mazembe au sujet de sa nationalité italienne, le magazine «Jeune Afrique» a récemment publié une série de

documents qui prouvent que l'incriminé aurait détenu la nationalité italienne depuis l'an 2000, avant d'y renoncer en 2017, soit dix-sept ans après. Quitte à ce qu'il se conforme à la procédure judiciaire requise pour recouvrer totalement la nationalité congolaise qu'il a perdue, entend-on dire dans les milieux intéressés. Embrayer sur ce volet, la majorité présidentielle disqualifie Moïse Katumbi, écarté de fait pour inéligibilité aux prochains scrutins. Loin de s'avouer vaincus, les « Katumbistes » menacent d'ouvrir la boîte à pandore que constitue la question sensible de la nationalité, plusieurs fois renvoyée au parlement. « Maintenant, nous allons chercher également les origines de tout le monde », a vociféré Olivier Kamitatu.

Alain Diasso

BENI

Dix civils et un présumé rebelle ougandais tués

Des combats entre rebelles et militaires, dans l'est de la République démocratique du Congo, ont suscité la colère des habitants, a-t-on appris mercredi de sources concordantes.



Des éléments des Fardc

«Les rebelles des Allied Democratic Forces (ADF) ont attaqué nos positions aux alentours de la ville de Beni, mardi soir, jusque là, on déplore la mort de dix civils», a déclaré à l'AFP le capitaine Mak Hazukay, porte-parole de l'armée dans la région. «Un ADF a également été tué, les combats se poursuivent», a-t-il ajouté. Les corps des civils sont gardés à la morgue de l'hôpital général de Beni et «portent des traces d'armes à feu ou de coups de machettes», a indiqué à l'AFP Michel Kakule, médecin directeur de cette structure médicale de la province du Nord-Kivu. «La population en colère a barricadé les principales artères, protestant contre la tuerie de dix civils», a indiqué, de son côté, Gilbert Kambale, un responsable de la société civile locale. Depuis janvier, l'armée a lancé une nouvelle opération militaire contre les ADF mais les tueries se poursuivent dans Beni et ses environs. Les ADF «mènent maintenant une guerre asymétrique: lorsqu'on les attaque d'un côté, ils contournent et contrattaquent de l'autre», a expliqué le capitaine Hazukay. Opposés au président ougandais Yoweri Museveni, les ADF sont

présentes au Nord-Kivu depuis 1995, et sont accusées d'avoir massacré plusieurs centaines de civils depuis octobre 2014 dans la région de Beni. Les rebelles sont aussi accusés d'avoir tué une quinzaine de Casques bleus tanzaniens en décembre 2017. L'est de la RDC est déchiré par des violences depuis plus de vingt ans. Le Conseil de sécurité de l'ONU a renforcé, le 27 mars, le rôle de la Mission de l'ONU en RDC (Monusco), plus grand contingent de Casques bleus du monde avec plus de seize mille militaires. La résolution prolonge le mandat de la Monusco (présente en RDC depuis 1999) jusqu'en mars 2019 et souligne la nécessité de protéger les civils d'ici aux élections prévues pour le 23 décembre afin d'organiser le départ du président Joseph Kabila. L'ambassadeur congolais auprès de l'ONU, Ignace Gata Mavita, a critiqué cette résolution, estimant que la mission des Casques bleus devrait être avant tout «de lutter contre les groupes armés pour protéger les civils et restaurer la paix et la sécurité dans la partie est» de la RDC.

AFP

PROLONGEMENT DU MANDAT DE LA MONUSCO

L'ONU exige l'application intégrale de l'Accord de la Saint-Sylvestre

Selon la résolution 2409 adoptée par le Conseil de sécurité, la mission onusienne au Congo, dont le mandat vient d'être renouvelé d'une année, devra apporter une assistance technique et logistique pour soutenir le processus électoral en cours.



Des casques bleus

Alors que les autorités congolaises ne se cachent plus pour exprimer leur désapprobation quant à la présence des Casques bleus sur leur territoire en surfant notamment sur l'incapacité de ces derniers à mettre fin à la prolifération de groupes armés à l'est du pays, les quinze membres du Conseil de sécurité, réunis le 27 mars à New York, ont opté pour le prolongement du mandat de la Mission des Nations unies pour la stabilisation du Congo (Monusco). À l'unanimité, ils ont voté la résolution 2409 portant sur cette mission, assortie d'un certain nombre de recommandations. Il est, entre autres, demandé à la classe politique congolaise d'appliquer intégralement l'accord de la Saint-Sylvestre. Toutes les parties prenantes au processus politique en RDC, précisément le président de la République, la majorité présidentielle et l'opposition, sont exhortées « à mettre en œuvre sans délai l'accord, en toute bonne foi et dans son intégralité ». Le Conseil de sécurité exige la pleine application des mesures de décrispation, la libération de tous les prisonniers politiques et la fin des poursuites judiciaires injustifiées mentionnées dans l'accord et du dédoublement des partis politiques. Il s'agit, pour

le Conseil de sécurité, de préserver les avancées encore fragiles réalisées sur la voie de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo (RDC). Ce renouvellement de mandat de la Monusco impose une réorientation de son action sur le terrain. Deux priorités sont assignées aux forces onusiennes opérant en RDC, lesquelles forces sont étroitement liées, à savoir la protection des civils et l'appui à la préparation des élections ainsi que la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016. Sur le volet de l'insécurité, le Conseil de sécurité a enjoint le gouvernement congolais d'organiser, de concert avec la Monusco, de nouvelles opérations contre les milices « en vue de mettre fin à la menace que représentent les groupes armés présents dans l'est de la République démocratique du Congo ». Cette recommandation intervient pendant que, sur le terrain, les Forces armées de la RDC ont lancé depuis le 13 janvier dernier une opération de « grande envergure » contre les groupes armés, principalement les Forces démocratiques alliées, dans la province du Nord-Kivu.

Alain Diasso

ASSAINISSEMENT DE NKAYI

Le Rénaduc sollicite le soutien des partenaires

L'ONG est confrontée au manque de moyens financiers et matériels pour mener à bien l'opération de salubrité dans la ville.

Le Réseau national pour le développement durable du Congo (Rénaduc) s'est engagé, il y a presque une année, à assainir la ville de Nkayi, dans la Bouenza, envahie par des déchets de toutes sortes. Au cours d'un entretien avec Les Dépêches de Brazzaville à son siège situé au quartier Vindoulou, dans l'arrondissement 5 Mongo Mpoukou, à Pointe-Noire, Darluche Beaudrie Likibi, responsable du département recherche, projet et formation, et Melain Illitch Kinouani, chargé du suivi et évaluation des projets, ont émis le souhait d'avoir des partenaires pouvant leur apporter le soutien nécessaire pour bien assainir Nkayi. En effet, le Rénaduc assure, depuis avril 2017, la gestion des déchets solides municipaux, l'entretien des marchés, le ramassage et le transport des déchets de cette ville jusqu'à la décharge, en remplacement d'une entreprise ayant fermé ses portes à cause de la crise économique. Malgré cette situation de crise, le réseau a accepté d'accompagner Nkayi en matière d'assainissement. «Notre devise est «Avec rien, on fait peu. Avec peu, on fait beaucoup». Nous ne bénéficions d'aucun financement extérieur. Nous travaillons avec les



moyens du bord. Nous avons pu acquérir le matériel minimum pour lancer le projet le 1er avril 2017. Nous avons acheté des brouettes, pelles, pousse-pousse, balais et autres. Nous arrivons à entretenir ce matériel devenu défectueux grâce aux recettes des tickets payés par les vendeurs. Nous voulons aider la population de Nkayi pour la mettre à l'abri des maladies. C'est pourquoi, nous nous battons

avec le peu de moyens dont nous disposons», a expliqué Darluche Beaudrie Likibi. La plus grande difficulté, ont expliqué les responsables du Rénaduc, réside dans le chargement et le transport des ordures. «Nous n'avons pas de chargeur. Avant, nous louions un véhicule pour le transport des déchets, mais cette charge devenait trop lourde pour nous. Actuellement, nous utilisons un camion à ben de la mairie. Mais

cela nous pèse aussi, parce qu'il nous faut acheter du carburant et des pièces quand il est en panne », a poursuivi Darluche Beaudrie Likibi. Le Rénaduc lance un appel à toute personne de bonne volonté, aux entreprises, ONG et collectivités locales à le soutenir et l'accompagner dans sa mission. «Notre objectif est de rendre la ville de Nkayi propre à l'horizon 2025. Pour cela, il nous faut des moyens financiers et matériels. Nous avons besoin des partenaires pour nous accompagner et nous soutenir. Nous avons aussi besoin d'être assistés et formés en matière de gestion de déchets qui constitue jusqu'alors un véritable problème au Congo», a dit le responsable du département recherche, projet et formation, Melain Illitch Kinouani. Le Rénaduc est aussi disposé à accomplir cette tâche dans d'autres localités du pays. «Nous souhaitons, à la longue, faire le même travail dans les autres localités comme Madin-gou, Sibiti et autres», a-t-il indiqué. Créé en novembre 2016, le Rénaduc, organisation constituée en majorité de jeunes, œuvre pour le développement durable par la valorisation de ses trois piliers, à savoir environnement, économie et société. C'est une ONG conseil qui mène des études spécialisées dans le domaine du développement durable.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

CINÉMA

Richi Mbebelé sollicite l'appui des pouvoirs publics

Le réalisateur des films «Subtile manipulation» et «Grave Erreur» fait partie de la nouvelle génération des cinéastes congolais. Dans cet entretien, il parle de son art et de l'avenir de celui-ci.

Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B) : Richi Mbebelé, vous faites partie de la jeune et prometteuse génération des cinéastes congolais, peut-on connaître les difficultés que vous rencontrez ? Richi Mbebelé (R.M.) : La principale difficulté que mes pairs et moi rencontrons est liée au financement. Pour réaliser un super film, il faut de l'argent, beaucoup d'argent, ce que nous n'avons pas. Nous ne savons pas non plus comment aller le chercher dans des fonds qui existent à travers le monde. Les personnes susceptibles d'en bénéficier font partie des réseaux assez fermés. Heureusement pour nous, nous sommes dans l'ère du numérique. Avec le peu que la providence met à notre disposition, nous arrivons à faire bouger les lignes. Mais on attend vivement la prise en charge de ce secteur par les pouvoirs publics.

L.D.B. : Au regard de cet environnement peu amène dans lequel vous évoluez, peut-on croire en l'avenir du cinéma congolais ? R.M. : De façon générale et responsable, on ne peut pas parler d'avenir du cinéma congolais. Car celui-ci n'existe pas à cause du simple fait qu'il n'est pas pris en charge par les pouvoirs publics. Il existe un grand vide juridique dans ce secteur et surtout qu'aucune vision politique ne s'oriente sur sa réglementation. Il y a, cependant, un groupe de personnes dont je fais partie qui tente, depuis plus d'une dizaine d'années, de faire vivre ce secteur par des œuvres majoritairement auto-produites et dont la qualité est loin d'être compétitive par rapport à ce qui se fait ailleurs. Grâce à Dieu, on arrive à faire bouger les lignes avec cette qualité. En s'appuyant sur le travail de ces quelques personnes, on pourrait tenter d'envisager un avenir pour ce cinéma. À ce moment-là, nous devons nous adresser à la providence qui nous dira comment elle entrevoit cet avenir et, surtout,



jusqu'à quand elle va nous soutenir. Je connais ceux qui, en se regardant dans le miroir, se demandent s'ils n'ont pas perdu la tête de faire du cinéma dans notre pays et d'espérer en vivre.

L.D.B.: Pour terminer, qu'en est-il de vos projets ? R.M. : J'ai eu la chance de me retrouver dans une situation professionnelle qui m'a permis de me projeter et de monter plusieurs projets que je ne vais pas décrire ici pour ne pas m'attirer la poisse. En Afrique, quand tu veux réaliser un projet, surtout si celui-ci va apporter le sourire à plusieurs personnes, il vaut mieux ne pas en parler à l'avance. Tu risques d'être désagréablement surpris. Cela paraît bête, mais je sais de quoi je parle. En outre, si Dieu le permet, je vais tourner mon deuxième long métrage courant cette année.

Propos recueillis par Hervé Brice Mampouya

MUSIQUE CLASSIQUE

Claude Debussy honoré à l'IFC de la ville océane

Le 25 mars 1918, disparaissait l'artiste musicien, l'un des plus grands compositeurs français, à l'âge de 56 ans. Pour célébrer le 100e anniversaire de sa mort, une soirée musicale consacrée à ses oeuvres a été proposée, le 27 mars, à la population de Pointe-Noire.



Claude Debussy crédit photo «DR»

Dans le cadre du centenaire de la mort de Claude Debussy, l'Institut français du Congo (IFC) a organisé un concert pour rendre hommage à ce grand compositeur de l'histoire de la musique française. « La musique doit humblement chercher à faire plaisir; l'extrême complication est le contraire de l'Art », disait Claude Debussy. Pendant cette soirée hommage,

le public ponténégrin a eu le privilège et, surtout, le plaisir de réécouter son œuvre. Claude Debussy a laissé un grand héritage derrière lui. Sa musique a résonné dans la salle Tchicaya-U-Tam'Si de l'IFC où plusieurs de ses créations symphoniques ont été interprétées au cours de ce concert dirigé par Yves Charpentier. Le programme a mis en relation les œuvres de Claude Debussy avec le maître de l'impressionnisme musical, un autre génie de la musique baroque française, Jean-Philippe Rameau, l'un de ses inspirateurs, et Maurice Ravel, émule des harmonies de Debussy. Notons que ce concert s'inscrivait dans le cadre d'une tournée Kinshasa, Brazzaville et Pointe-Noire. Il a bénéficié du soutien de la Société française de perception de droits pour les interprètes. Le premier concert hommage à Claude Debussy a été donné à Kinshasa, devant une audience fournie et enchantée. Pointe-Noire a été donc la deuxième étape d'une tournée qui a réuni les trois IFC de part et d'autre du fleuve Congo.

Hugues Prosper Mabonzo

JUSTICE

Eddy Fleury Ngombé lance un appel à soutien à Doudou Copa

L'ancien producteur, tourneur et manager sollicite le concours des autorités et la solidarité des grands décideurs économiques, en vue de soutenir son ami et artiste musicien, en délicatesse avec la justice française.

Président et propriétaire de l'orchestre éponyme, Doudou Copa de Mi Amor, Bienvenu Dominique Elenga à l'état civil, est incarcéré à la Maison d'arrêt de la Seine-Saint-Denis, Villepinte, depuis le 14 décembre 2017, où il purge une peine de dix mois. Initialement condamné à dix mois de prison avec sursis dans une affaire de violence conjugale, qui remonte à 2010, par une multiplication de circonstances il n'a pas pu répondre à plusieurs convocations. A son arrivée à Paris, en décembre, la justice française l'a puni sévèrement, faisant passer la peine de dix mois avec sursis en dix mois d'emprisonnement ferme. La semaine prochaine, l'artiste va comparaître de nouveau devant le juge. Or, il y a une

opportunité pour son avocat, Me Jacques Semionoff, d'engager une nouvelle procédure auprès de la cour compétente pour obtenir des conditions plus souples d'application d'une liberté conditionnelle. Au regard de cela, bénéficiant de la permission de l'artiste, Eddy Fleury Ngombé a lancé son appel à soutien. « Doudou Copa a besoin du soutien des autorités, de la solidarité des grands décideurs économiques. Je constate que le silence est assourdissant ! Je croyais que la communauté culturelle et les mécènes savaient, à leur tour, honorer nos artistes. Quand je vois Doudou Copa faire des panégyriques et les dédicaces, j'avais franchement espéré plus de solidarité. C'est le moment de réchauffer son



cœur, sa maison et surtout de l'aider à continuer à faire ce qu'il sait faire le mieux : la musique. Son nouveau manager, Firro Itoumou Bouya, est en contact permanent avec le président Bouka. Mais Doudou Copa n'a rien vu jusqu'à

relle et même au-delà et la privation de liberté est une épreuve humaine difficile. « La solidarité bantoue nous invite à l'assister sur toutes les formes. Ainsi, il pourra revenir plus fort et plus créatif. C'est une épreuve qu'il vit avec humilité et philosophie. D'illustres artistes ont été un tant soit peu privés de liberté et ont connu solidarité et assistance. Je citerai Papa Wemba, Koffi Olomidé (...) qui sont redevenus plus forts dans leur art », a-t-il conclu. Rappelons qu'Eddy Fleury Ngombé, président de l'association Culture Congo avenir, en tant que producteur de Doudou Copa pendant plusieurs années, a obtenu avec l'artiste quelques récompenses et distinctions, dont la plus belle pour les deux demeure le Tam-Tam d'or du meilleur spectacle en 2013, intitulé «Doudou Copa chante Pamelou Mounka». Bruno Okokana

PARTENARIAT

L'hôtel Africa envisage un accord avec le musée galerie du Bassin du Congo

L'idée a été émise le 27 mars par Stéphane Grellier, directeur général de l'établissement hôtelier situé dans le troisième arrondissement de Brazzaville, Poto-Poto.

« Ce qui m'a amené ici au musée galerie du Bassin du Congo, c'est de voir les cultures congolaise et africaine, puisque le musée galerie du Bassin du Congo est un mélange de toute cette culture. Pour nous Occidentaux, ce n'est pas toujours évident de savoir là où aller. Je viens de découvrir un lieu où il y a la culture du Bassin du Congo. C'est vraiment quelque chose d'épanouissant et de très intéressant. Je conseille à tous les Occidentaux et mêmes aux Congolais de venir voir la culture enrichissante de l'histoire du Bassin du Congo », a déclaré Stéphane Grellier à l'issue de sa visite. Le directeur général de l'hôtel Africa a précisé également aux Dépêches de Brazzaville que souvent, les touristes leur demandent les sites qu'ils peuvent visiter à Brazzaville et au Congo. « Nous aurons un partenariat très étroit avec le musée galerie du Bassin du Congo pour amener nos clients ici. Nous les amènerons également au mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza. Il y a bien des choses à visiter au niveau du Congo. Je pense aussi que c'est bien de pouvoir déplacer les expositions, les cultures et autres dans des hôtels où il y



a du mouvement, pour que les gens puissent connaître davantage le musée. C'est une communication autre qui doit être faite au niveau des hôtels », a ajouté le directeur général de l'hôtel Africa. Enfin, Stéphane Grellier s'est lancé dans un vaste programme de transformation de son hôtel en milieu culturel. En effet, au niveau de l'hôtel, a-t-il dit, la culture est dans divers biais. Il ne fait pas que de l'hébergement, mais aussi de la gastronomie, la détente. Aussi, a-t-il poursuivi, la culture peut être dans la gastronomie, la musique avec la Samba du Congo, l'humour, etc. A propos de l'humour, sitôt arrivé, Stéphane Grellier a signé un partenariat avec Brazza Comedy Show de Junior de Matt. Cet établissement a décidé de proposer

Stéphane Grellier signant le livre d'or du musée (Adiac) un moment de détente à tous les Brazzavillois, en particulier, aux Congolais et étrangers, en général. « Aujourd'hui, nous sommes en train de mettre en place un spectacle dinatoire entre le chant et la comédie dans notre salle disposant de cinq cents places. Déjà, pour clôturer le mois de mars, nous allons organiser un One man show avec Junior de Matt. Mais bien auparavant, l'artiste Merveille va chanter plusieurs chansons de son registre avant que Junior de Matt monte sur scène. Et à partir du 20 avril, nous allons mettre en place, tous les vendredis soir, un spectacle entre chant, rumba, Salsa et autres », a précisé Stéphane Grellier. B.Ok.

FESTIVAL PANAFRICAIN DE CANNES 2018

Claudia Haïdara Yoka présidera la 15^e édition

Sept ans après l'actrice franco-congolaise, Laurentine Milebo, qui avait été membre du jury, c'est une Congolaise qui assurera, cette fois-ci, la présidence de l'événement.

Claudia Haïdara Yoka, réalisatrice et productrice, succédera au cinéaste, metteur en scène et acteur ivoirien, Sidiki Bakaba. Connue pour son festival Tazama et après avoir exposé sur « L'empouvoirement » des femmes par la culture, lors de la dernière réunion des ministres de la culture des pays ACP, à Bruxelles, en novembre 2017, la présidente aura, par sa voix, l'opportunité de témoigner de la dynamique des femmes africaines dans le cinéma et donnera une conférence ainsi qu'une Master class. Elle ajoutera sa touche à cet événement multiculturel, initié par Basile Ngangue Ebelle, en 2004. De ce festival, admettons qu'il prend, édition après édition, sa vitesse de croisière. Les rencontres entre cultures constituent désormais une plate-forme d'exposition du cinéma et de ses métiers, des arts et des savoir-faire, mais également de l'innovation, de la culture et de l'événementiel. Durant cinq jours (du 18 au 22 avril), selon les organisateurs, le Festival international du film panafricain (FIFP) offrira, en plus de ses activités traditionnelles de projection, un salon panafricain. Les organisateurs, en effet, qualifient ce rendez-vous de grand marché du cinéma, des arts, de la beauté, du bien-être, de la mode, de la coiffure, de la musique, de l'innovation. Cet espace professionnel et convivial sera ouvert au public. Et ce pôle de dynamique économique, sensible à l'esprit d'entreprendre, intègre la quête de la connaissance et de la découverte, assurent-ils. Pour les récompenses, le FIFP revendique, depuis la création des Dikalos en 2006, la qualité des films primés. Cela est dû, expliquent les organisateurs, à l'excellent travail des différents professionnels composant son jury. En référence, ils citent tous les films récompensés par le FIFP, qui ont connu un excellent développement à l'international. Figurent, parmi ceux-ci, celui de Rigoberto Lopez, premier lauréat du Dikalo en 2006, grand réalisateur cubain, qui marque son époque par la beauté de son œuvre «Roble de Olor - Parfum de Chêne», ou le «Gang des Antillais», de Jean-Claude Barny, qui a reçu le Dikalo du meilleur long métrage en 2017. Marie Alfred Ngoma